

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

Le mardi 23 septembre, à 19h08, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme MAMAN, M. PERIFAN, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

EST arrivé en cours de séance :

Mme LUBIN-NOËL arrivée à 19H44.

Sont partis en cours de séance :

Mme BESSIS partie à 19H56 & donne pouvoir à A. BOUGERET

Mme ASSOULINE partie à 21H12 & donne pouvoir à A. PERIFAN

Excusés, ayant donné pouvoir :

BOHBOT Jack-Yves donne pouvoir à C. LUBIN-NOËL

CONTENT Marie donne pouvoir à P. HATTE

DUMAS Catherine donne pouvoir à J.D. BERTHAULT

KUSTER Brigitte donne pouvoir à C. LEDRAN

PECHENARD Frédéric donne pouvoir à G. BOULARD

PEREZ Karine donne pouvoir à J. L. DUMESNIL

ROUAH Géraldine donne pouvoir à S. DE LIVONNIÈRE

SERFATI Jamila donne pouvoir à A. DE LA MORANDIERE

TAIEB Karen donne pouvoir à K. ZIADY

Excusés :

M. MALLO

Mme MOMMESSIN

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint (24 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h08 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour:

- I. Adoption de la procédure d'urgence (I72025025)
- II. Désignation du secrétaire de séance (I72025026)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2021 (I72025027)
- IV. Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026 (I72025028)
- V. Examen des projets, communications et vœux suivants

- 2025 DDCT 137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026
- 2025 DDCT 140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026
- 2025 DDCT 141 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026
- 2025 DAC 374 Subventions (20.800 euros) à 15 associations et signature d'une convention au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 17e arrondissement.
- 2025 DSP 57 Subventions (201 667 euros et conventions avec 6 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale
- 2025 DU 161 ZAC Pouchet (17e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture -Reddition des comptes et quitus à Paris et Métropole Aménagement.
- 2025 DU 189 ZAC Clichy Batignolles (17e) - Approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession.
- V172025042 Vœu relatif à la remise en fonctionnement du système de collecte pneumatique des déchets dans le quartier Martin-Luther-King - Rattaché à la délibération 2025 DU 189
- 2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)
- 2025 DEVE 88 Conventions pluriannuelles avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12e au 20e) et d'équipements sportifs (13e).
- 2025 DFPE 6 Subventions (82 000 €) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 19e arrds et sur tout Paris.
- 2025 DFPE 7 Subvention (220 106 €) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris.
- 2025 DFPE 23 Subvention (4 708 858 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant.
- 2025 DFPE 104 Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant
- 2025 DDCT 145 Subventions (52 900 euros) à 24 associations pour le financement de 29 projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe)
- 2025 DDCT 147 ARJ - Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens.
- 2025 DDCT 162 Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4.
- 2025 DPMP 6 Subventions (9.500 euros) et convention avec deux associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.
- 2025 DAE 47 "Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
- 2025 DAE 61 Conventions et subventions (403 500 €) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
- 2025 DDCT 146 Transformations Olympiques - Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025
- 2025 DJS 144 Décision de sans suite au contrat d'occupation du site des Tennis Pereire
- 2025 DLH 126 Réalisation, 5 rue des Dardanelles (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 22 logements sociaux (8 PLA I, 9 PLUS et 5 PLS) par AXIMO - Subvention (592 051 euros)
- 2025 DLH 186 Octroi d'une subvention complémentaire finançant un programme de création d'une résidence sociale au 29 rue Nollet (17e) comportant 83 logements PLA-I par la RIVP - Subvention (1 200 000 euros)
- 2025 DLH 225 Réalisation 18 rue Hélène (17e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par la RIVP - Subvention (188 729 euros)

2025 DLH 224	Réalisation 17 rue Gauthey (17e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP - Subvention (277 134 euros)
2025 DLH 244	Avenant n°19 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA
2025 DASCO 59	Caisse des écoles du 17ème arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de 2025 (71 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
2025 DEVE 80	Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.
2025 DASCO 45	Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025
2025 DASCO 67	Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).
2025 DASCO 68	Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)
2025 DASCO 69	Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)
2025 DASCO 70	Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (128 480 euros)
2025 DASCO 74	Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 192 674 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026
2025 DASCO 75	Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026
2025 DASCO 99	Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025
2025 DSOL 155	Subventions (34 500 euros) à 11 associations et convention annuelle avec 4 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 17ème arrondissement 2025.
2025 DPE 39	Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris
2025 DVD 29	Parc de stationnement Bercy Seine (12e) - Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.
2025 DVD 57	Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT
2025 DVD 88	Prolongement du RER E Éole à l'ouest - Protocole-relais n°5 d'exécution du protocole-cadre et sa convention d'exécution.
2025 DVD 98	Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire
2025 DAE 160	Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens
V172025041	Vœu relatif à la prolongation du contrat de délégation de service public pour les marchés découverts alimentaires dans le 17e - Rattaché à la délibération 2025 DAE 160
2025 DAE 11	Budget Participatif – Conventions, avenant, subventions de fonctionnement et d'investissement (538 000 euros) en faveur de l'économie circulaire
2025 DAC 283	Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 29 rue Lemercier dans le 17ème
2025 DU 116	Dénomination esplanade de Samarcande (8e, 17e).
2025 DAC 279	Subvention (6.000 euros) et convention d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (A.A.M.S.P.P.).
V172025043	Vœu relatif au Plan Parisien de Lutte contre la vente à la sauvette
V172025044	Vœu relatif au bilan financier des opérations de préemption et de conventionnement pour le logement social à Paris depuis 2020
V172025045	Vœu relatif à l'extension des horaires de fermeture du parc Martin-Luther-King
V172025046	Vœu relatif à l'optimisation des flux le long du tracé du tramway T3b
V172025047	Vœu relatif aux places en crèches municipales
V172025048	Vœu relatif à l'installation d'un buste en hommage à André Zirnheld
V172025040	Vœu relatif à la sécurisation du centre social et culturel de la Serre Pouchet

*Il est procédé à l'appel.*

**M. BOULARD:** Chers collègues, c'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès, le 31 août dernier, au Liban, de Bassam Gossain, kiosquier emblématique de la place Aimé Maillard, figure familière et chaleureuse de notre arrondissement. Au-delà de son métier, qu'il exerçait avec passion, Bassam s'était toujours investi avec une grande générosité dans la vie du quartier. Pilier des associations commerçantes au village des Ternes, il incarnait cette convivialité et ce lien de continuité qui fait battre le cœur de nos rues et qui incarne cette chaleur humaine, dont nous avons tous besoin. Depuis un an, il avait choisi de prolonger cet engagement en devenant conseiller d'arrondissement délégué aux initiatives citoyennes de proximité. En cette fonction, comme dans toutes les autres, il a su donner le meilleur de lui-même, une écoute attentive, un sens de l'initiative et un caractère toujours plein et entier. Son départ laisse un vide immense dans notre conseil, dans notre majorité, comme dans son quartier. Nous voulons, ce soir, saluer sa mémoire, son énergie, qui manqueront à tant d'habitants. Nos pensées vont évidemment à son épouse, à ses enfants, qui peuvent être parmi nous, et à tous ses proches, à qui nous adressons notre plus sincère compassion. Une cérémonie est organisée ce jeudi sur la place Aimé Maillard, vous y êtes évidemment toutes et tous conviés, à partir de 18 heures. Ce sera un moment d'hommage, évidemment d'émotions, et de recueillement. Je tenais à ouvrir ce conseil d'arrondissement par cet hommage à Bassam Gossain, conseiller d'arrondissement délégué et figure du quartier Niel, qui a beaucoup donné pour réanimer ce quartier, pour créer ces liens absolument essentiels. Je vous propose, en sa mémoire, de vous lever, pour une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

**M. BOULARD:** Je souhaite la bienvenue, en notre nom à tous, la bienvenue à Florence Mommessin, qui est souffrante ce soir, mais qui rejoint notre conseil d'arrondissement. Elle succède à notre ami Bassam Gossain et reprend le flambeau en tant que conseillère d'arrondissement déléguée à l'accessibilité. Nous la remercions d'avoir accepté cet engagement dans un contexte aussi particulier et aussi tragique, au service des habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement. Florence était proche de Bassam, elle me l'a rappelé encore. Il y a quelque temps encore, il lui avait d'ailleurs confié avec humour qu'elle serait la prochaine à s'impliquer dans la vie publique locale. Son arrivée aujourd'hui dans notre assemblée est donc à la fois un signe de fidélité et un passage de relais. Nous lui adressons tous nos voeux de pleine réussite dans cette nouvelle responsabilité et de prompt rétablissement. Elle aura l'occasion de s'exprimer lors du prochain conseil d'arrondissement.

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-174**

##### **OBJET : 17 2025 025 Adoption de la procédure d'urgence**

**M. BOULARD:** Je vous propose de passer à l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10;*  
*Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement;*

*Vu la convocation du 16 septembre 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025;*

*Vu l'ordre du jour initial publié le 16 septembre 2025 et les ordres du jour complémentaire publiés le 19 septembre 2025 et le 22 septembre 2025.*

*Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement:*

2025 DSP 57	2025 DLH 126
2025 DEVE 66	2025 DVD 29
2025 DEVE 88	2025 DPE 39
2025 DDCT 145	2025 DAE 160
2025 DDCT 147	2025 DU 116;
2025 DDCT 162	2025 DJS 144
2025 DDCT 146	

*Considérant la publication tardive du projet de délibération propre portant sur inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026 (172021035);*

*Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 18 septembre 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

**ARTICLE UNIQUE:** le Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-175**

##### **OBJET : 172025026 Désignation du secrétaire de séance**

**M. BOULARD:** Nous désignons également le secrétaire de séance. Paul Hatte est désigné traditionnellement. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;*

*Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 16 septembre 2025;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

**ARTICLE UNIQUE:** M. Paul Hatte, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-176**

##### **OBJET : 172025027 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 juin 2025**

**M. BOULARD:** Nous poursuivons avec l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 juin dernier. Y a-t-il des observations? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;*

*Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 juin 2025.*

*Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

**ARTICLE UNIQUE:** Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD :** Nous allons examiner des délibérations, puis des vœux rattachés, et nous examinerons les vœux non rattachés.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-177**

##### **172025028 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026**

**M. BOULARD :** La première délibération est la délibération 28, la parole est à Alix Bougeret, première adjointe en charge de la culture, des finances, de l'administration générale et de la santé.

**Mme BOUGERET :** Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération traditionnelle à cette période de l'année, puisque nous devons actualiser, réactualiser, l'inventaire des équipements de proximité du 17<sup>e</sup> arrondissement. Rapidement, les nouvelles dénominations sont les suivantes : le gymnase, le tennis et le terrain d'éducation physique, tous les trois situés rue de Courcelles se voient attribuer désormais le nom de gymnase Renée Garihe; le stade situé avenue Brunetière s'intitule désormais stade Juste Fontaine. Deux sites ont été retirés de l'inventaire, dont le boulodrome de la rue Navier. Des jardinières vont, elles, s'ajouter à l'inventaire des équipements de proximité, et viennent enrichir 14 nouveaux sites végétalisés, quatre sont issus des travaux Embellir votre quartier, quatre sont issus du réaménagement de la Porte Maillot, cinq sont issus du prolongement du T3, et une est issue de la végétalisation du parvis de la Mairie. Il y avait une erreur matérielle, et heureusement, dans la délibération, qui était la suppression de la halte-garderie du 59 rue Berzélius, mais c'est une erreur administrative, qui n'est donc pas à tenir en compte. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Nous passons donc de 211 à 223 équipements de proximité. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18;*

*Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement a la charge;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1 :** L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée.

**ARTICLE 2 :** L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-178**

##### **OBJET : 2025 DDCT 137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026**

**Mme BOUGERET:** Il s'agit d'exactement la même délibération, mais au format du 17<sup>e</sup> arrondissement. Nous vous proposons évidemment d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2026, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge,*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT137*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-179**

**OBJET : 2025 DDCT140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la Répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026**

**Mme BOUGERET:** Je vais faire la 140 et la 141 puisque ce sont les délibérations qui ont trait aux états spéciaux d'arrondissement et qui nous engagent pour un cadre financier pour l'année à venir. La DDCT140 concerne la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2026. Comme chaque année, nous devons évidemment fixer les conditions d'affectation de ces dotations de fonctionnement de notre état spécial d'arrondissement selon les critères qui ont été déterminés en 2002.

Concernant d'abord la dotation de gestion locale, la délibération fixe donc les règles du jeu en cas de désaccord entre le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris. S'agissant de la dotation d'animation locale, elle définit des critères clairs pour déterminer le montant de cette dotation, à savoir la composante animation culturelle proprement dite, celle des conseils de quartier, qui n'a pas bougé, et la composante des travaux urgents, à savoir 417 000 euros. Au total la dotation locale d'animation 2026 devrait donc s'établir à 974 000 euros pour l'ensemble de ces trois enveloppes. Nous pouvons noter une hausse légère des fonds du Maire, qui passent de 14 000 euros à 19 000 euros, ce qui est plutôt lié à la location de nos salles de la Mairie, selon la grille établie par le conseil de Paris.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511- 16, L.2511- 18, L.2511- 36 à L.2511- 41 et R. 2511- 22;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de déterminer, au titre de l'exercice 2026, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT140*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

**M. BOULARD:** Nous avions précisé que les dotations avaient été fixées selon des critères initiaux décidés en 2002. Cela avait fait l'objet de nombreux vœux par le passé, visant à revoir ces critères qui ont un peu d'âge.

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-180

##### OBJET : 2025 DDCT141 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026

**Mme BOUGERET:** Cette délibération ne porte pas sur la fixation des montants de la dotation d'investissement, mais reconduit, d'un point de vue assez technique, l'autorisation donnée au Maire d'arrondissement d'effectuer les dépenses d'investissement en dehors de ceux effectués dans les équipements de proximité inscrits à l'inventaire, sur l'espace public ou dans les équipements municipaux. Cette dotation reste inchangée depuis 2020 et elle s'élève à 420 000 euros. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le livre V, titre I du Code général des Collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L. 2511- 16, L. 2511- 18, L. 2511- 22, L. 2511- 27, L. 2511- 28, L. 2511- 36, L. 2511- 36- 1 et L. 2511- 43;*

*Vu le Code de la Commande publique du 1er avril 2019;*

*Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adoptée;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511- 16 du Code général des Collectivités territoriales;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1re adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT141*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-181

##### OBJET : 2025 DAC 374 Subventions (20.800 euros) à 15 associations et signature d'une convention au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 17e arrondissement.

**Mme BOUGERET:** Il s'agit de présenter l'attribution des subventions aux associations culturelles de l'arrondissement. L'organisation et le format ont un peu évolué cette année. Sans être un fonds d'animation locale (FAL), d'un point de vue technique, néanmoins, nous avons une enveloppe un peu plus importante, puisqu'elle regroupe l'amendement dit Bloche et l'enveloppe dite territoire, qui était un peu plus à la main de la DAC locale, en lien avec la Mairie d'arrondissement. Les deux regroupés nous donnent le montant que nous allons attribuer, ce soir, aux associations locales, avec une organisation un peu différente des FAL, que nous verrons tout à l'heure, compte tenu des délais plus serrés.

Je vais quand même vous présenter les associations qui vont bénéficier de ces fonds d'animation culturelle : Alternatives culture, pour un montant de 3 000 euros, qui lui permet de contribuer à l'organisation de la Voix du 17<sup>e</sup> arrondissement; l'association LOOP, qui a organisé un festival de photographie et d'art urbain hors les murs, qui est encore visible le long de la rue Cardinet en ce moment, et qui a été retiré le long du square, mais qui va bientôt

arriver au square des Épinettes; l'association Biot Dynamique, qui a organisé, le week-end dernier, une journée street art et sérigraphie rue Biot; l'association Blanc Titane, qui a organisé, Porte Pouchet, des démonstrations culturelles et artistiques et qui a vocation à déambuler dans le 17<sup>e</sup> arrondissement; Calliope, qui organise le festival de contes en partenariat avec la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement; la compagnie Clearance, qui a créé une très belle pièce sur Méliès, dans le cadre du 17<sup>e</sup> fait son cinéma; l'association Courts devant, le festival de court-métrage que vous connaissez et qui a bientôt vingt ans; Kino Passion, une association autour du cinéma qui va organiser, ici, à la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, un hommage au compositeur de musiques de film François de Roubaix, habitant du 17<sup>e</sup> arrondissement; l'Assoce, qui organise des jeux à la ludothèque en plein air au parc Martin Luther King; la Fabrique des Petits hasards, qui a organisé une représentation théâtrale à la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement; les Amis de la place de Clichy, le festival est passé, mais je pense que vous avez pu profiter de ce festival entre quatre arrondissements; les Petits Frères des Pauvres, qui organisent régulièrement des expositions en leur sein, au café des Petits Frères, rue des Batignolles, nous avons donc voulu leur donner un coup de pouce pour pouvoir poursuivre leur activité culturelle; Ode et Lyre, une cantatrice, Stéphanie Marteau, qui intervient dans les écoles pour emmener les enfants autour de l'art lyrique et du chant; l'association Turbulences, que nous ne vous présentons plus, qui organise, au-delà de son action en matière d'accompagnement des jeunes en situation de handicap, énormément d'opérations culturelles; et l'Union pour le patrimoine du lycée Carnot, qui organise ses 130 ans en fin de semaine. Je vous propose d'émettre un avis favorable. Vous avez tous les montants dans la délibération.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants;*

*Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations et la signature d'une convention;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUCERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAC 374*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-182**

#### **2025 DSP 57 Subventions (201 667 euros) et conventions avec 6 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec la DSP 57. C'est au titre de la santé mentale. Il y a peu de délibérations sur ces sujets.

**Mme BOUGERET :** Il y a peu de délibérations, mais celle-ci est importante. Elle concerne l'attribution d'une subvention à l'UNAFAM, une association qui accompagne les familles proches des personnes vivant avec des troubles psychiques. L'UNAFAM a son siège dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, à l'hôpital de jour de la Villa Compoin. C'est une association qui est membre de notre conseil local de santé mentale. Je me permets de saluer l'action de ce conseil de la santé mentale qui réunit tous les acteurs autour de ce sujet ô combien important. Nous avions d'ailleurs organisé, il y a quelques mois, une exposition de notre représentant local 2025, de photographies dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale. Évidemment, je vous propose d'émettre un avis favorable. Je me permets un aparté sur l'hôpital de jour de Compoin. C'est un lieu excessivement important pour accueillir les enfants en situation de détresse et de troubles psychiques. Pour information au conseil, cet hôpital va avoir, et tant mieux, des travaux assez lourds pendant deux ans. Les activités continuent pendant ce temps. Nous sommes allés, avec Monsieur le Maire et Monsieur Philippe Guerre, en charge du quartier, rencontrer les professionnels de santé qui vont poursuivre leur activité. Pour autant, de nouveaux enfants ne sont peut-être pas accueillis en plus. C'est un vrai sujet de préoccupation pour nous, en lien avec les écoles, en lien avec les inspectrices de l'Éducation nationale. Ne pas pouvoir accueillir de nouveaux enfants alors que tant rencontrent des difficultés passagères ou non est un vrai sujet de préoccupation. Cela me permettait toutefois de saluer l'action de cet hôpital de jour et de l'UNAFAM.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14;  
Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;*

*Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;*

*Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature des modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations dont les projets s'inscrivent dans la stratégie de la Ville de Paris en matière de santé mentale;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1re adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSP 57*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-183**

**OBJET : 2025 DU 161 ZAC Pouchet (17e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture -Rédaction des comptes et quittus à Paris et Métropole Aménagement.**

**Mme BOUGERET :** La DU 161 vient clôturer une longue histoire, celle de la ZAC de la Porte Pouchet, puisque cette délibération achève l'opération née il y a de nombreuses années dans le cadre du GPRU de la Porte Pouchet, engagé par la Ville de Paris et l'Etat en 2002. Ce quartier est terminé. Il faut donc, d'un point de vue technique, financier et administratif, conclure et fermer cette ZAC de la Porte Pouchet qui nous accompagne depuis si longtemps. C'est donc l'objet de cette délibération. Je ne reviendrai pas sur les enjeux de la Porte Pouchet et tout ce qui a été créé là-bas, et tout ce que nous avons pu accompagner, en termes d'équipements, en termes de bureaux, en termes d'emplois, en termes de voies nouvelles, en termes d'espace public. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable. P&Ma, qui était l'aménageur de la ZAC de la Porte Pouchet, et c'est au titre de membre représentante au conseil de P&Ma que je viens présenter ce point, vient clôturer le bilan et acter les dépenses définitives. Ce sont quand même des dépenses qui, à terme, s'élèvent à 97,63 millions d'euros pour ce nouveau quartier, avec un bilan excédentaire de plus de 4 millions d'euros.

*Le conseil d'arrondissement;*

*2025 DU 161- 1<sup>er</sup> ZAC de la Porte Pouchet (17e) - Suppression de la ZAC.*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311- 12;*

*Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 21 décembre 2005;*

*Vu l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 mai 2013;*

*Vu l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 29 juin 2016;*

*Vu l'avenant n°3 de transfert de la concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet de la SEMAVIP à la société publique locale d'aménagement (SPLA) «Paris Batignolles Aménagement» signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» le 30 novembre 2016;*

*Vu l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» (aujourd'hui SPL Paris & Métropole aménagement (P&Ma)), le 22 décembre 2017;*

*Vu l'avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 22 décembre 2020;*  
*Vu l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 23 décembre 2021;*  
*Vu l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 21 décembre 2022;*  
*Vu le projet de délibération 2025 DU 161 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de*

1<sup>o</sup> supprimer la ZAC de la Porte Pouchet;

2<sup>o</sup> porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans ce périmètre à 5%;

3<sup>o</sup> approuver une convention de clôture entre la Ville de Paris et P&Ma et l'autoriser à signer ladite convention

4<sup>o</sup> approuver les comptes définitifs de la ZAC de la Porte Pouchet et donner à P&Ma quitus définitif de sa gestion;

*Vu le dossier de reddition des comptes présenté par P&Ma comportant le bilan financier définitif et l'état récapitulatif des recettes et des dépenses ci annexés*

*;*

**2025 DU 161- 2<sup>o</sup> ZAC de la Porte Pouchet (17e) - Taxe d'aménagement**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;*  
*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-12;*  
*Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 21 décembre 2005;*  
*Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 mai 2013;*  
*Vu l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 29 juin 2016;*  
*Vu l'avenant n° 3 de transfert de la concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet de la SEMAVIP à la société publique locale d'aménagement (SPLA)*  
*«Paris Batignolles Aménagement», signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» le 30 novembre 2016;*  
*Vu l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» (aujourd'hui SPL Paris & Métropole aménagement (P&Ma)), le 22 décembre 2017;*  
*Vu l'avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 22 décembre 2020;*  
*Vu l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 23 décembre 2021;*  
*Vu l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 21 décembre 2022;*  
*Vu le projet de délibération 2025 DU 161 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de:*

1<sup>o</sup> supprimer la ZAC de la Porte Pouchet;

2<sup>o</sup> porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans ce périmètre à 5%;

3<sup>o</sup> approuver une convention de clôture entre la Ville de Paris et P&Ma et l'autoriser à signer ladite convention

4<sup>o</sup> approuver les comptes définitifs de la ZAC de la Porte Pouchet et donner à P&Ma quitus définitif de sa gestion;

*Vu la délibération 2025 DU 161- 1<sup>o</sup> supprimant la ZAC de la Porte Pouchet;*  
*Vu le plan de la ZAC de la Porte Pouchet ci-annexé;*

**2025 DU 161- 3<sup>o</sup> ZAC de la Porte Pouchet (17e) - Convention de clôture entre la Ville de Paris et P&Ma**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;*  
*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-12;*  
*Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 21 décembre 2005;*  
*Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 mai 2013;*  
*Vu l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 29 juin 2016;*  
*Vu l'avenant n° 3 de transfert de la concession d'aménagement entre la ZAC de la Porte Pouchet de la SEMAVIP à la société publique locale d'aménagement (SPLA) «Paris Batignolles Aménagement», signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» le 30 novembre 2016;*

*Vu l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» (aujourd'hui SPL Paris & Métropole aménagement (P&Ma)), le 22 décembre 2017;*

*Vu l'avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 22 décembre 2020;*

*Vu l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 23 décembre 2021;*

*Vu l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 21 décembre 2022;*

*Vu le projet de délibération 2025 DU 161 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de :*

*1° supprimer la ZAC de la Porte Pouchet;*

*2° porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans ce périmètre à 5%;*

*3° approuver une convention de clôture entre la Ville de Paris et P&Ma et l'autoriser à signer ladite convention*

*4° approuver les comptes définitifs de la ZAC de la Porte Pouchet et donner à P&Ma quitus définitif de sa gestion;*

*Vu la délibération 2025 DU 161- 1° supprimant la ZAC de la Porte Pouchet;*

*Vu le dossier de reddition des comptes présenté par P&Ma comportant le bilan financier définitif et l'état récapitulatif des recettes et des dépenses en annexe;*

*Vu le projet de convention de clôture joint en annexe;*

*2025 DU 161- 4° ZAC de la Porte Pouchet (17e) - Reddition des comptes et quitus à P&Ma*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311- 12;*

*Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 21 décembre 2005;*

*Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 mai 2013;*

*Vu l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 29 juin 2016;*

*Vu l'avenant n° 3 de transfert de la concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet de la SEMAVIP à la société publique locale d'aménagement (SPLA) «Paris Batignolles Aménagement» (P&Ma), signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» (P&Ma) le 30 novembre 2016;*

*Vu l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SPLA «Paris Batignolles Aménagement» (aujourd'hui SPL Paris & Métropole aménagement (P&Ma)), le 22 décembre 2017;*

*Vu l'avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 22 décembre 2020;*

*Vu l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 23 décembre 2021;*

*Vu l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et P&Ma le 21 décembre 2022;*

*Vu le projet de délibération 2025 DU 161 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de :*

*1° supprimer la ZAC de la Porte Pouchet;*

*2° porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans ce périmètre à 5%;*

*3° approuver une convention de clôture entre la Ville de Paris et P&Ma et l'autoriser à signer ladite convention*

*4° approuver les comptes définitifs de la ZAC de la Porte Pouchet et donner à P&Ma quitus définitif de sa gestion;*

*Vu le dossier de reddition des comptes présenté par P&Ma comportant le bilan financier définitif et l'état récapitulatif des recettes et des dépenses ci annexés;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUCERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

*DÉLIBÈRE :*

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DU 161*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-184

##### OBJET : 2025 DU 189 ZAC Clichy Batignolles (17e) - Approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession.

**Mme BOUGERET:** Nous changeons de ZAC, celle-ci va perdurer encore un peu, il s'agit de la ZAC Clichy Batignolles, puisque la délibération nous propose de voter un avenant pour prolonger, et cela a été évoqué lors du dernier conseil d'administration de P&Ma, la durée de vie de la ZAC Clichy Batignolles qui n'est pas tout à fait terminée. Deux projets sont encore en cours et doivent être clôturés avant que Paris Métropole Aménagement donne les clefs à la Ville de Paris. Il s'agit de la finalisation de la façade du RER C, boulevard Berthier, tant attendue, pour qu'enfin nous puissions avoir un aménagement végétalisé et cohérent en face des décors de l'Opéra. Les travaux sont en cours, avec un choix en lien avec le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement et en cohérence, d'un point de vue architectural, avec les décors en face. Un parterre végétalisé devrait donc prendre place et, normalement, ces travaux devraient prendre fin avant la fin de l'année. L'habillage est en cours, P&Ma a donc vocation à garder la main sur la ZAC encore quelque temps. Il y a aussi l'aménagement du boulevard de Douaumont et les circulations le long de ce boulevard. Ce n'est pas terminé, car la Mairie de Paris n'est pas tout à fait en accord avec la Préfecture qui a émis un avis défavorable compte tenu du trafic sur ce secteur, trafic qui s'est évidemment compliqué depuis l'incendie du Systom et qui risque encore de se compliquer avec les grands travaux de la base logistique de Prologis. Il a été décidé de remettre en état, mais pas encore de rétrocéder la partie de la route qui devait accueillir une piste cyclable. Pour toutes ces raisons, la ZAC Clichy Batignolles n'est pas terminée et donc un avenant vous est proposé pour poursuivre encore l'aventure.

**M. BOULARD:** Merci pour ces explications, effectivement, sur le projet du mur Berthier qui avance bien et qui est réalisé à partir de matériaux biosourcés et réemployés. Nous espérons que cela donnera un autre visage sur ce boulevard. C'est un projet que nous suivons depuis de nombreuses années et qui arrive en phase d'achèvement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1531- 1, L.2121- 29 et L.2511- 1 et suivants;*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300- 4, L.300- 5, L.311- 1 et suivants, et R.311- 1 et suivants;*

*Vu la délibération 2007 DU 50- 2 des 12 et 13 février 2007, approuvant le dossier de création de la ZAC Clichy Batignolles;*

*Vu les délibérations 2007 DU 198 et 199- 1 des 12 et 13 novembre 2007, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Clichy Batignolles;*

*Vu la délibération 2011 DU 156 des 17 et 18 octobre 2011, approuvant notamment la modification de l'acte et du dossier de création de la ZAC Clichy Batignolles, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics et la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la SPLA Paris Batignolles Aménagement;*

*Vu la délibération 2013 DU 268 des 14 et 15 octobre 2013, approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC Clichy-Batignolles et du programme des équipements publics;*

*Vu la délibération 2017 DU 115 en date des 27, 28 et 29 mars 2017 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la signature de l'avenant n°1 au traité de concession;*

*Vu la délibération 2021 DU 89- 6 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la signature de l'avenant n°2 au traité de concession;*

*Vu le projet de délibération 2025 DU DFA189 en date du 7, 8, 9 et 10 octobre 2025 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Clichy Batignolles et l'autoriser à le signer avec Paris et Métropole Aménagement (P&MA);*

*Vu le projet d'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Clichy Batignolles, y compris son annexe, ci-annexé;*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

*DÉLIBÈRE:*

À l'unanimité, avis *FAVORABLE* est donné au projet 2025 DU 189

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-185

**OBJET : VI72025042** Vœu relatif à la remise en fonctionnement du système de collecte pneumatique des déchets dans le quartier Martin-Luther-King - Rattaché à la délibération 2025 DU 189

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec un vœu rattaché qui concerne la ZAC Clichy Batignolles et le quartier Martin Luther King pour être précis, présenté par Alix Bougeret.

**Mme BOUGERET :** En effet, c'est un vœu important sur un sujet plus qu'important, puisqu'il s'agissait d'un marqueur fort de l'écoquartier Clichy Batignolles, la collecte pneumatique des déchets étant une promesse de la Ville de Paris et de cet écoquartier. Je ne vous refais pas l'historique, puisque la collecte est malheureusement arrêtée depuis plus d'un an, pour des raisons financières principalement. Ce vœu demande que les engagements de la Ville de Paris, qui étaient ceux de l'adjoint d'Anne Hidalgo, soient tenus. Les habitants ne comprennent pas cette décision. Monsieur le Maire a demandé à l'Adjoint à la Ville de Paris de lancer une étude pour envisager toutes les pistes possibles et imaginables pour que toute cette collecte pneumatique, qui a coûté environ 20 millions d'euros, en termes d'investissement, soit remise en route. Elle peut être remise en route, c'est une question de volonté politique. Elle peut être remise en route, nous le savons, dans des conditions financières moindres que celles qu'elles étaient à l'époque. C'est un non-sens absolu, écologique, financier, politique que ce système soit à l'arrêt. Une étude a été lancée par la Ville de Paris, l'Adjoint à la Ville de Paris l'a confirmé au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. Nous aimerais avoir les résultats de cette étude et connaître les pistes qui pourraient être lancées pour remettre en service ce système de collecte pneumatique. Une pétition a été lancée et initiée par le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. Elle a rencontré un vif succès. C'est donc complètement ubuesque que cette collecte soit arrêtée et les arguments présentés par la Ville de Paris ne tiennent pas la route. C'est sans doute un choix financier pour renflouer les caisses de la ville, mais faire cela sur le dos d'un projet aussi vertueux, c'est particulièrement regrettable. Le vœu est que la Ville de Paris communique les premiers résultats de l'étude diligentée pour la remise en service du système de collecte pneumatique et engage tous les moyens nécessaires à la remise en service de cet équipement.

**M. BOULARD :** Merci pour la présentation de ce vœu. Y a-t-il des explications de vote? Monsieur Fabrice Dassie.

**M. DASSIE :** Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. À la suite de cet arrêt de fonctionnement de la collecte pneumatique de déchets dans le quartier, il y a eu une réunion publique tenue par Monsieur Guillou, avec des explications qui ont été données. Manifestement, il y a peut-être besoin que nous vous renvoyions un résumé d'explication puisque vous résumez un argument financier. Nous le regrettons. Dire que l'étude qui est menée est une étude en deux phases : pour déterminer dans quelle mesure et sous quelles conditions l'installation peut être maintenue en sécurité. Vous l'avez dit lors de la réunion, le but est très clair, c'est de réfléchir à une réutilisation ou à une reconversion. Il n'est pas question d'abandonner ce site. Une deuxième étude est prévue. Mais il ne faut pas oublier le malheureux incident, l'incendie qui a eu lieu au niveau du Systom. Quoiqu'il arrive, l'étude est en cours pour pouvoir déterminer l'issue possible. Nous partageons évidemment l'objectif de redéfinir une fonction pour ces sites, mais vous ne pouvez pas faire un vœu alors que vous avez eu une communication, cet été, avec l'adjoint en charge du sujet. Nous vous prions d'être patients et vous aurez, en temps et en heure, la communication sur les deux phases de l'étude. Je vous remercie donc de retirer votre vœu.

**M. BOULARD :** Merci pour votre explication de vote. Monsieur Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne comprends pas bien pourquoi cela n'avance pas suffisamment vite. Cela fait un an et demi que c'est à l'arrêt. Quand nous nous en saissons politiquement, cela peut avancer plus vite. Il y a quand même eu 20 millions d'euros investis. Il doit pouvoir y avoir d'autres solutions, car le temps que nous perdons c'est de l'argent que nous perdons. Je vote pour et je vote pour que cela aille vite.

**Mme BOUGERET :** Juste pour vous dire, Monsieur Dassie, que nous avons été patients. Un an et demi, c'est long. Ce sont des études qui se font en trois semaines. Il n'y a pas besoin d'un an et demi pour savoir ce que nous voulons faire d'un tel réseau et de savoir si nous mettons par terre 20 millions d'euros d'investissement et la promesse d'un écoquartier avec des personnes qui ont acheté, investi, loué, qui sont venues dans ce quartier pour bénéficier de ce système innovant qui fonctionne dans de nombreuses communes, en France et à l'étranger. C'est juste une volonté politique. Je ne me l'explique pas, mais pourquoi pas. Nous savons très bien que ce système peut être remis en route dans des conditions moindres, mais la Ville ne le souhaite pas. Il est hors de question que nous retirions ce vœu et

nous sommes prêts à voir l'étude. Monsieur Guillou a déjà mis quatre mois à répondre au courrier du Maire pour nous dire que l'étude était en cours, que la première phase était faite et que la deuxième arrivait. Nous aimerais voir l'étude. Les habitants attendent aussi. Ils nous en parlent quotidiennement. Les panneaux photovoltaïques ne sont pas reliés, la collecte pneumatique ne fonctionne pas, les pistes cyclables ne sont pas là. Je ne sais pas ce qu'est un écoquartier, si ce n'est un parc au milieu. Il y a un vrai problème sur le sujet.

**M. BOULARD:** Merci pour les explications de vote. Les résultats de l'étude sont connus à la Ville de Paris. Nous sommes très bien informés sur le sujet. Cela a l'air d'énerver l'adjoint en charge de ces questions, car les résultats de l'étude ne sont peut-être pas exactement ceux qu'il attendait pour, comme vous le disiez très bien Fabrice tout à l'heure en étant son porte-parole, expliquer qu'il y avait une étude pour trouver une autre utilisation. En réunion publique, ce qui a été présenté, et j'avais demandé à ce que ce soit bien intégré dans le périmètre de l'étude, c'est la diversification, le changement de destination ou la faisabilité technique et financière pour remettre en service. Nous pouvons raconter ce que nous voulons, la réalité c'est qu'un PV a été fait après cette réunion publique et que les habitants demandent maintenant la clarté et la transparence. Nous sommes bien informés sur le sujet. Il y a une étude, il y a un résultat et nous ne comprenons pas la rétention d'information. Ce vœu public a un sens. Il a un sens et la transparence sur ce dossier a manqué à tous les niveaux sur l'arrêt d'un dispositif qui avait totalement maîtrisé, par la force des choses, par les habitants et qui fait partie d'un écoquartier qui était tant vanté par la majorité que vous représentez et qui l'a piétiné. Ce sont 20 millions d'euros quand même. Quand il y a 10 milliards d'euros de dette, effectivement, nous pouvons nous dire «qu'est-ce que 20 millions?». Nous sommes soucieux des deniers publics. Ce système peut être moins onéreux pour la Ville de Paris que la régie en direct, que le passage de bennes de collecte. Oui, Monsieur Dassie, dans un écoquartier, c'était l'objectif, que la collecte soit en sous-sol et par aspiration.

**M. DASSIE:** Elle n'était plus écologique, vous le savez très bien!

**M. BOULARD:** La Ville de Paris n'a toujours pas de camions électriques. Ce sont des sociétés privées qui le font aujourd'hui dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Sur un quartier comme celui de Martin Luther King, nous estimons que les promesses engagent. Les habitants se sont installés. Il y a des familles, il y a une identité dans ce quartier et, plus cela va, et plus les marqueurs de ce que vous appelez un écoquartier, sont abandonnés par la majorité.

**M. DASSIE:** C'est de la démagogie.

**M. BOULARD:** Non, ce n'est pas de la démagogie, c'est très concret.

**M. DASSIE:** Cette collecte n'a rien d'écologique.

**M. BOULARD:** Allez à Poissy, allez à Stockholm, excusez-moi, mais cela fonctionne. Cette décision a été prise sans consulter la Mairie d'arrondissement, sans consulter les habitants, c'est la réalité. C'est un système qui fonctionnait. Nous voulons savoir pourquoi vous l'avez arrêté. Vous n'avez pas assumé politiquement ce choix auprès des habitants. C'était cher, mais cela peut être moins cher. Vous n'avez aussi pas été capables de mettre en concurrence et de relancer un dispositif qui soit plus adapté. Vous avez aussi sous-investi dans ce quartier. Nous avions proposé d'étendre le raccordement. Vous avez systématiquement refusé le raccordement à d'autres immeubles, parfois de bureaux, parfois d'institutions. C'est un dossier que nous connaissons bien, mais vous défendez l'indéfendable. Vos électeurs ne comprennent pas votre position.

**M. DASSIE:** Avant l'arrêt de cette collecte pneumatique, il y avait des études qui montraient que cela coûterait plus cher, vous le savez très bien. Cela a été dit en réunion publique. Vous faites de la démagogie, Monsieur le Maire.

**M. BOULARD:** Vous parlez d'études que personne n'a vues.

**Mme BOUGERET:** Elles ont été faites sur un rendement, fait par Veolia, sur une période donnée.

**M. DASSIE:** Vous l'avez vue ou vous ne l'avez pas vue?

**Mme BOUGERET:** Nous sommes informés.

**M. BOULARD:** Nous ne lâcherons pas, car nous avons des informations sur les résultats de cette étude et Antoine Guillou aura à s'expliquer devant les habitants, pas devant nous, devant les habitants qui avaient un système qui fonctionnait bien alors qu'aujourd'hui ils ont des camions de collecte qui embolisent un quartier qui se dit éco.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant la décision prise par la Maire de Paris au printemps 2024 d'arrêter le système de collecte pneumatique des déchets ménagers dans le quartier Martin-Luther-King;*

Considérant que ce système de collecte était pourtant plébiscité par les habitants de ce quartier, en plus d'être innovant;

Considérant que ce système desservait 19 immeubles, 14 équipements publics et 17 commerces;

Considérant que la collecte pneumatique était un marqueur fort de cet écoquartier, faisant à cet égard l'objet de nombreuses visites de délégations étrangères venues s'en inspirer;

Considérant que ce système se montre performant dans d'autres collectivités l'ayant mis en place: Madrid, Stockholm, New York, Issy-les-Moulineaux...

Considérant que la Mairie de Paris s'est engagée auprès des habitants, du Conseil de Quartier Martin Luther King et de la mairie d'arrondissement à diligenter une étude pour la remise en service de cet équipement, dont le coût d'investissement initial s'élève pour la Mairie de Paris à plus de 20 millions d'euros;

Considérant que cette étude a tardé à être lancée et programmée;

Considérant que la Mairie de Paris aurait dans le cadrage de cette étude scindé la mission en deux :

- D'une part, sur l'état des lieux et les dispositions à prendre pour maintenir l'installation
- D'autre part, sur les «différentes possibilités de valorisation de l'installation (à des fins de collecte des déchets ou dans d'autres buts)»;

Considérant par ailleurs que le centre de collecte pneumatique n'a pas été endommagé par l'incendie du centre de tri du Systom du 7 avril dernier;

Considérant que s'il était remis en fonctionnement, des solutions temporaires pour l'acheminement des déchets qu'il pourrait collecter existent;

Considérant qu'après plus d'un an d'arrêt du système, les habitants attendent que la Mairie de Paris les informe et communique cette étude;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le voeu que la Mairie de Paris :

- Communique aux parties prenantes les premiers résultats de l'étude diligentée pour la remise en service du système de collecte pneumatique
- Engage tous les moyens nécessaires à la remise en service de cet équipement.

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

#### DÉLIBÈRE :

À la majorité, le voeu V172025042 est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-186

##### OBJET : 2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dans en nature (90 807 euros)

**M. BOULARD :** La parole est à Aurélie Assouline pour parler de transition écologique, d'espaces verts, de biodiversité et de conditions animales dans la délibération DEVE 66.

**Mme ASSOULINE :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération s'inscrit dans la continuité de nos engagements sur l'arrondissement en matière de transition écologique, de participation citoyenne et aussi de soutien aux associations locales. Cette délibération prévoit 90 807 euros de subventions à l'échelle parisienne pour accompagner des projets portés par 35 associations parisiennes, pour trois grands domaines : la végétalisation participative, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Elle se compose de 20 000 euros de subvention en fonctionnement pour 15 associations et 70 807 euros dans le cadre de l'appel à projets «jardins partagés – jardins relais», répartis entre fonctionnement et investissement.

Concernant le 17<sup>e</sup> arrondissement, nous avons trois-quatre associations identifiées : Vergers urbains, qui sera subventionnée à hauteur de 4 000 euros et qui accompagne régulièrement les projets de végétalisation de pieds d'immeuble et de jardins partagés; Halage, soutenue pour ses actions éducatives en milieu urbain; et Espace débrouille et compagnie, qui intervient également dans des quartiers proches

du 17<sup>e</sup> arrondissement. Je vous invite donc, puisque nous connaissons bien ces associations et que c'est une forme de continuité, à voter favorablement cette délibération qui permet de faire vivre concrètement la transition écologique à l'échelle des quartiers en s'appuyant sur des initiatives citoyennes. Je vous remercie.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose :*

- de soutenir des associations ancrées sur le territoire parisien et agissant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique :*
  - o en attribuant 20 000 euros de subventions de fonctionnement à 15 associations,*
  - o dans le cadre de l'appel à projets «jardins partagés- jardins relais» 2025 en attribuant 40 807 euros de subvention d'investissement et 30 000 euros de subventions de fonctionnement à 20 associations,*
- de signer les conventions de financement différentes à ces subventions,*
- d'autoriser des dons en nature de plantes et de graines, afin de permettre d'en distribuer à des citoyens et à des structures engagées dans des projets de végétalisation, de s'inscrire dans un cercle vertueux en évitant le gaspillage et de renforcer les actions de sensibilisation et de mobilisation;*

*Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement de Paris en date du ;*

*Vu les projets de convention joints au présent projet de délibération;*

*Sur le rapport présenté par Madame ASSOULINE Aurélie, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DEVE 66*

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-187**

**OBJET: 2025 DEVE 88 Conventions pluriannuelles avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12e au 20e) et d'équipements sportifs (13e).**

**Mme ASSOULINE :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération vise à renouveler pour trois ans les conventions pluriannuelles signées avec cinq associations d'insertion professionnelle. Leurs missions, que nous connaissons bien ici, consistent à entretenir et herboriser les linéaires de la Petite ceinture ferroviaire, tout en accompagnant des personnes éloignées de l'emploi vers une réinsertion durable. Depuis 2006, ces chantiers d'insertion ont permis d'accompagner plus de 560 personnes à reprendre une activité utile, qualifiante et valorisante et en parallèle ont grandement contribué à l'entretien, à la propreté et à la préservation de la biodiversité sur cette infrastructure ferroviaire aujourd'hui transformée en véritable poumon vert dans la ville, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Nous avions deux associations que nous connaissons également très bien : Espaces, qui intervient sur la tranchée Pereire, un grand corridor écologique reconnue; et Halage, très actif sur la portion nord de la Petite ceinture et qui intervient également sur le 17<sup>e</sup> arrondissement avec les actions de gestion écologique et de végétalisation en lien avec les habitants. Ces chantiers ne sont pas uniquement des dispositifs techniques ou sociaux, ils participent aussi activement à la transformation de notre territoire, au renforcement de la diversité urbaine et à la réappropriation de l'espace public par les citoyens. Pour toutes ces raisons, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter favorablement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants;*

*Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de la petite ceinture (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) et d'équipements sportifs situés dans le 13e;*

*Vu les projets de convention joints au présent projet de délibération;*

*Sur le rapport présenté par Madame ASSOULINE Aurélie, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 **DEVE 88**

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-188**

**OBJET: 2025 DFPE 6 Subventions (82 000 €) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 19e arrondissements et sur tout Paris.**

**M. BOULARD:** La parole est à Aline Bessis, adjointe aux familles, à la petite enfance, au handicap et à l'égalité femmes-hommes, pour la DFPE 6.

**Mme BESSIS:** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit ici d'une demande de subvention à hauteur de 82 000 euros et des conventions à sept associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans tout Paris, dont le 17<sup>e</sup> arrondissement. Je voudrais tout de même indiquer que nous ne connaissons pas, ou peu, les associations bénéficiant de ces subventions, sauf Cithea et WeTechCare. Pour le 17<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association Kocoya qui propose notamment une action intitulée «la famille dans un monde connecté : parcours parentalité numérique Paris». Le parcours comporte cinq étapes grâce à un partenariat avec la CNIL. Il est structuré pour faire progresser et accompagner les participants sur l'utilisation éthique et responsable du numérique. Sur l'année 2024-2025, 35 séances dans les écoles élémentaires, notamment dans notre arrondissement, ont été réalisées avec des parents d'élèves réunissant ainsi 218 adultes et 118 enfants. L'association Kocoya demande une subvention de 15 500 euros. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement à la subvention totale demandée, soit 82 000 euros en demandant également à la Ville de Paris de nous fournir un peu plus d'informations sur lesdites associations.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,*

*Vu le projet de délibération en date du 7 au 10 octobre 2025, par lequel Madame la Maire de Paris*

*Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 **DFPE 6**

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-189**

**OBJET: 2025 DFPE 7 Subvention (220 106 €) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris.**

**Mme BESSIS :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une subvention de 220 106 euros à quatre associations, avenants et conventions pour la gestion de sept lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans Paris. En complément de l'activité traditionnelle des LAEP, il a été souhaité de soutenir, depuis 2018, le développement des LAEP itinérants et des LAEP hors les murs, afin d'aller au-devant, d'aller vers certains publics. Il est vrai que nous avons constaté, lors des réunions sur les modes d'accueil organisées pour les familles en attente d'un lieu d'accueil pour leur enfant, notamment une crèche ou autre chose, que les parents ne connaissaient pas, ou très peu, toutes les ressources de leurs quartiers. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui est un arrondissement familial, cela ne vous a pas échappé, nous avons pu grâce au LAEP La Cabane Bleue, accéder aux demandes de nombreuses familles et proposer des activités diverses parents-enfants. Il y a quatre lieux dans le 17<sup>e</sup> arrondissement : la crèche des bébés explorateurs, située au 61 rue Jouffroy d'Abbans; la Maison des possibles, située square Paul Paray; la permanence sociale d'accueil, située au 49 rue Gauthey; et le multiaccueil Le Petit Jardin, situé 14 avenue Brunetière. Chers collègues, il vous est proposé ici d'attribuer des subventions pour 2025, d'un montant global de 220 106 euros, dont 19 749 euros pour la Cabane Bleue. Merci pour votre vote positif.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,*

*Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du :*

*Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association «ARC-EA» ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4<sup>e</sup>), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents «La Caragole» situé 17, rue de l'Échiquier (10<sup>e</sup>);*

*Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 19 novembre 2024 avec l'association «La Cabane Bleue» ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16<sup>e</sup>), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à 4 adresses (17<sup>e</sup>);*

*Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents «Les P'tits, les Grands» situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9<sup>e</sup>) avec l'association «Parler à d'Autres», ayant son siège social situé à la même adresse.*

*Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 7 novembre 2024 avec le Groupe d'Intérêt Public «Samu social de Paris», ayant son siège social 35, avenue Courteline à Paris (12<sup>e</sup>), pour le fonctionnement du LAEP hors les murs «les Petits à l'hôtel» situé dans un hôtel social situé boulevard Magenta (10<sup>e</sup>).*

*Vu le projet de délibération en date du 7 au 10 octobre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à quatre associations ainsi que la signature d'avenants aux conventions existantes pour la gestion de sept lieux d'accueils enfants parents.*

*Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 7

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-190**

**OBJET : 2025 DFPE 23 Subvention (4 708 858 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10<sup>e</sup> pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant.**

**Mme BESSIS :** Il est demandé ici une subvention de 4 708 858 euros pour La Maison Kangourou, dite LMK, pour ses 18 établissements d'accueil de jeunes enfants, dont trois dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, Jacquemont, Saussure et Albert Roussel, dont la capacité totale d'accueil est de 703 places. L'établissement Jacquemont a une capacité de 55 places et a rouvert, après des travaux de restructuration, le 3 février 2025 et c'est une très belle crèche. Le prix moyen à la place est de 7 162 euros. Pour l'année 2025, il est proposé de fixer cette subvention globale à 4 708 858 euros. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette demande de subvention.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,*

*Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris,*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.),*

*Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 23*

**Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits**

**Suffrages exprimés pour : 34**

**Suffrages exprimés contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-191**

**OBJET : 2025 DFPE 104 Subventions (12 635 786 euros) et avenants n°1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant**

**Mme BESSIS :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une subvention de 12 635 786 euros à la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, relative au fonctionnement de ses 30 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité totale d'accueil est de 1 582 places. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, il y a un établissement d'accueil L'Orbelle situé 16 passage Pouchet, 25 enfants pour le multiaccueil et 53 enfants pour la crèche familiale, et la Souris Verte, située 14 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, qui est une halte-garderie. Je vous demande donc, chers collègues, malgré le coût important de cette subvention, que nous avons tous noté, de la voter.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,*

*Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et la Ville de Paris, pour 30 établissements d'accueil de la petite enfance dont 29 au forfait et 1 hors forfait,*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon,*

*Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 104*

**Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits**

**Suffrages exprimés pour : 34**

**Suffrages exprimés contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-192**

**OBJET : 2025 DDCT 145 Subventions (52 900 euros) à 24 associations pour le financement de 29 projets dans les quartiers populaires parisiens (3<sup>e</sup> enveloppe)**

**M. BOULARD:** Je cède la parole à Hughes Charpentier, notre adjoint en charge de la sécurité et de la politique de la ville et en charge du quartier Epinettes-Bessières, pour la DDCT145.

**M. CHARPENTIER:** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville. C'est la troisième enveloppe. Il n'y a qu'une enveloppe, mais c'est la troisième séquence d'attribution. Dans cette troisième séquence d'attribution, nous avons une association concernée, c'est l'Atelier des Épinettes, que je ne vous présente plus, pour une subvention de 1000 euros. C'est vu avec les services de l'association et je vous propose de voter favorablement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;*

*Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 (2024 - 2030);*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;*

*Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;*

*Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DDCT145

Nombre de votants : 34 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-193**

**OBJET : 2025 DDCT 147 ARJ- Appel à projets «Action de remobilisation des jeunes» - Subventions (120 000 euros à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**M. CHARPENTIER:** Cette délibération concerne l'appel à projets «Action de remobilisation des jeunes», avec des subventions à 14 associations dans les quartiers populaires parisiens. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par deux associations. La première est Acture, pour son projet «PIX' ton l'avenir», avec une subvention de 10 000 euros qui est proposée au titre de l'année 2025. C'est une association qui arrive dans le quartier de la Porte Pouchet et intègre les locaux de la tour Bois Le Prêtre. C'est une arrivée que nous avons soutenue et qui va apporter un certain dynamisme, que nous souhaitons, sur le quartier. Nous avons vu les membres de l'association ce matin, ils sont très contents, ont déjà mis un coup de peinture et sont prêts pour l'inauguration en novembre. La deuxième association est le Centre social et culturel de la Porte Pouchet, que je ne vous présente plus, pour son projet Tremplin Jeunesse, pour une subvention de 5 000 euros proposée dans le cadre de cet appel à projets. Je vous propose de voter favorablement.

**M. BOULARD:** Merci beaucoup. Je profite d'ailleurs de cette délibération où nous citons le Centre social Pouchet, pour renouveler mon soutien à l'équipe du Centre social, à la fois sa Direction, mais aussi tous ses bénévoles et l'équipe. Ce soutien n'est pas exclusivement financier, dans cette période un peu compliquée qu'ils traversent, avec notamment des dégradations répétées, ces dernières semaines, du bâtiment. C'est un lieu essentiel dans notre quartier. Nous parlons de la ZAC Pouchet, le Centre social incarne aussi ce quartier qui a été complètement rénové sur le plan urbain. Il y a un climat assez inacceptable, Porte Pouchet actuellement, sur un lieu qui a vocation d'intérêt général. C'est un centre social gratuit, ouvert à tous, pour aider les habitants à animer le quartier. Nous avons été alertés. Les services se mobilisent et je serai, demain matin, avec l'ensemble des services, le commissariat et la CAF, partenaire important de ce centre social aussi, sur place pour trouver une solution et faire cesser les troubles. Il y a aura besoin d'une mobilisation de tous pour cela. Je tenais à le dire.

Je voulais rappeler aussi les nombreuses demandes sur le secteur, notamment de renforcement du PVPP, le plan de vidéoprotection, par la Ville de Paris, cofinancé par la Préfecture de police, pour renforcer notre sécurité sur ces lieux

fréquentés de jour, pour de bonnes raisons, et de nuit, pas forcément pour les mêmes bonnes raisons. Nous avons besoin aussi de nous doter de moyens supplémentaires, mais aussi d'avoir des patrouilles de police municipale la nuit. Il est donc essentiel que la police municipale puisse passer en équipes de nuit. Je voulais le dire, car nous avons, sur ce secteur, une multiplicité aussi de campements illicites qui font l'objet de procédures au niveau du tribunal administratif et qui sont en attente de jugement. Le climat est donc un peu lourd sur le secteur de la Porte Pouchet et je voulais profiter de ce conseil pour renouveler mon soutien à l'équipe du Centre social et apporter des solutions avec les partenaires demain, pour la sécurité des personnels, mais aussi des habitants qui fréquentent ce centre.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;*

*Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 (2024 - 2030);*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;*

*Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;*

*Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

*DÉLIBÉRE :*

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT147*

*Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits*

*Suffrages exprimés pour : 34*

*Suffrages exprimés contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-194**

##### **OBJET : 2025 DDCT 162 Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL4**

**M. CHARPENTIER :** La DDCT 162 concerne le projet Réseau EIF-FEL, que nous avons abordé régulièrement en conseil d'arrondissement. Le Réseau EIF-FEL est un réseau qui renforce la mise en réseau professionnelle d'acteurs et d'institutions autour des personnes présentant des besoins d'apprentissage du français pour également favoriser leur insertion professionnelle. Dans ce cadre, les acteurs du Réseau EIF-FEL sont amenés à travailler avec France Travail pour orienter les personnes qui fréquentent le réseau. Dans ce cadre-là, un certain nombre de données personnelles sont échangées entre France Travail et les acteurs. La délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention partenariale entre France Travail, la Ville de Paris et ses partenaires sur cet échange de données. Pour cette délibération, une deuxième convention partenariale est proposée, c'est une signature avec France terre d'Asile qui porte un projet qui s'appelle AGIR et qui souhaite l'intégrer dans le Réseau EIF-FEL. Pas de remarque particulière, c'est un Réseau qui intervient sur le QPV dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et qui reste un acteur essentiel sur l'arrondissement. Je vous propose de voter favorablement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas*

*Vu le règlement (UE) n° 2021/1147 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds «Asile, migration et intégration» Vu le décret n° 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires intérieures pour la période 2021-2027;*

*Vu le décret n°2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), le Fonds pour la Sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT162

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-195**

**OBJET : 2025 DPMP 6 Subventions (9.500 euros) et convention avec deux associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.**

**M. CHARPENTIER :** Cette fois-ci, cette délibération porte sur la prévention de la délinquance et la prévention des rixes dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes. Dans ce cadre, deux subventions sont proposées. Celle qui concerne particulièrement le 17<sup>e</sup> arrondissement est la subvention proposée pour l'association USBP, l'Union sportive des Bretons de Paris. Cette association a déjà organisé l'année dernière un bootcamp, avec des jeunes des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, qui a été plutôt un succès. Nous avons donc souhaité le reconduire pour cette année. Je vous propose de voter favorablement une subvention de 4 500 euros pour cette association afin de soutenir la démarche de prévention des rixes sur le 17<sup>e</sup> arrondissement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;*

*Vu le projet de délibération en date des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations parisienne s et la signature d'une convention;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DPMP 6

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-196**

**OBJET : 2025 DAE 47 Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.**

**M. BOULARD :** La parole est à Athénaïs de la Morandière, adjointe aux sports, au développement économique et à l'emploi pour la DAE 47.

**Mme DE LA MORANDIERE :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération vise à accorder 1 013 500 euros de subventions et à signer des conventions avec 59 structures d'insertion professionnelle qui œuvrent au

service des personnes les plus éloignées de l'emploi. Certaines structures connaissent de graves difficultés financières qui menacent leurs activités et leurs emplois qu'elles portent, ce qui nécessite un soutien exceptionnel. Il est ainsi donc proposé des subventions pour des structures intervenant dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il est proposé 15 000 euros pour l'association Coup de main, que nous connaissons bien et qui accompagne plus de 120 salariés en insertion dans des secteurs variés, mais qui subit d'importants retards de paiement sur les marchés publics et doit régulariser ses dettes fiscales. Ensuite, 50 000 euros sont proposés à la régie de quartier Passerelle 17-18, implantée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. La régie emploie une trentaine de salariés et pilote la création d'une épicerie sociale et solidaire qui a été lauréate du budget participatif en 2021. Face à un exercice 2025 déficitaire, elle met en œuvre un plan de restructuration et de développement commercial et nécessite notre entier soutien. Est proposée ensuite une subvention de 30 000 euros aux Enfants du canal, qui emploie quinze salariés en insertion mobilisés sur des maraudes sur plusieurs arrondissements, dont le 17<sup>e</sup> arrondissement, et à l'association Halage qui forme des salariés en insertion pour les métiers des espaces verts et de l'horticulture, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Ces aides permettront de préserver l'action de ces structures et de garantir la poursuite de leurs missions d'intérêt général auprès des publics les plus fragiles. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10;*

*Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants;*

*Vu le code du travail et notamment les articles L5132- 1 et suivants;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1;*

*Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001;*

*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi et de l'autoriser à signer une convention avec l'ensemble des structures;*

*Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DAE 47

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-197**

**OBJET : 2025 DAE 61 Conventions et subventions (403 500 €) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.**

**Mme DE LA MORANDIERE :** Cette délibération a pour objet d'accorder 403 500 euros de subventions et de signer des conventions avec 15 structures qui mènent des actions d'insertion. La Ville de Paris doit développer des modèles de production et de consommation durables, économiques et circulaires, d'alimentation durable, la sortie du plastique à usage unique, la transition écologique du bâtiment et la réduction des impacts environnementaux de la logistique urbaine. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé pour encourager les SIAE à renforcer leurs actions. Cette année, 19 dossiers ont été déposés, avec 15 retenus. Ce projet de délibération propose donc d'accorder des subventions à 15 SIAE. Parmi les projets qui ont reçu un avis favorable, il est proposé 42 500 euros à l'association Halage, que nous avons précédemment présentée. Le projet prévoit l'achat d'un camion hybride et de machines électriques pour réduire l'empreinte carbone. Halage tient à favoriser l'employabilité des salariés dans les métiers de la transition écologique et du développement de la nature en ville. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10;*

*Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants;*

*Vu le code du travail et notamment les articles L5132-1 et suivants;*  
*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1, L2512-1, ainsi que l'article L3211-1;*  
*Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001;*  
*Vu le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016;*  
*Vu l'article L1511-2 du CGCT;*  
*Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide «aide aux projets à utilité sociale» et sur le fondement du régime d'aide «soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME»;*  
*Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 141 en date du 6 juillet 2017;*  
*Vu le règlement de la Commission n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides «de minimis»;*  
*Vu le règlement «de minimis SIEG» n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général;*  
*Vu le projet de délibération 2025 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder cinq subventions de fonctionnement (pour un total de 75 000 €) et 14 subventions d'investissement (pour un total de 328 500 €) et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes;*

*Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 61*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-25-198**

**2025 DDCT 146 Transformations Olympiques – Subvention de fonctionnement de 280 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet «impact 2024» édition 2025**

**Mme DE LA MORANDIERE :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération vise à subventionner 41 associations dans le cadre du projet «impact 2024» avec un montant total de 280 000 euros. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables. Cette ambition s'est traduite, dans le programme Transformation olympique et par la création d'un fonds de dotation doté de 50 millions d'euros pour financer des projets d'héritage social et sportif. En 2025, plus de 2 400 projets ont été déposés, dont 169 pour Paris. 70 ont été retenus, dont 3 pour le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il est donc proposé 5 000 euros pour le Centre social et culturel Porte Pouchet afin d'organiser des rencontres sportives inclusives, des activités intergénérationnelles et des ateliers de bien-être et de sport adapté pour les enfants porteurs d'un handicap, 5 000 euros à l'association La Cabane Bleue, pour le projet Bouger ensemble. Des ateliers de danse en famille pour les parents et enfants sont proposés afin de favoriser le bien-être et la santé dès leur plus jeune âge. Enfin, 5 000 euros sont proposés pour l'association Paris Basket 18 pour permettre des cours de danse adaptée à 30 adolescents et jeunes adultes en rémission d'un cancer, afin de faciliter leur reconstruction. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;*

*Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 (2024 - 2030);*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;*

*Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;*

*Vue la délibération 2024 DDCT100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris;*

*Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT146*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-199**

##### **OBJET : 2025 DJS 144 Décision de sans suite au contrat d'occupation du site des tennis Pereire**

**Mme DE LA MORANDIERE :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur la déclaration sans suite de la procédure de concession pour travaux portant sur la rénovation dans l'exploitation des tennis Pereire. La mise en place d'une concession de travaux avait été motivée par la nécessité de réaliser un programme de travaux ambitieux sur le bâti et les cours de tennis afin de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et thermiques. Deux offres avaient été déposées : le comité de Paris tennis et la société de Paris tennis. La délibération DJS102, votée à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement du 17 juin dernier, autorisait la signature d'un contrat de concession de travaux pour une durée de 15 ans. Toutefois, par ordonnance du 18 août 2025, le tribunal administratif de Paris, qui a été saisi par le candidat évincé dans le cadre d'un référendum précontractuel, a annulé la procédure de passation du contrat. Il a été jugé de l'irrégularité de l'offre du comité Paris tennis, portant sur le projet d'aménagement, qui comporte le remplacement d'une partie de la verrière du bâti par une extension de la partie du toit existante, constituant une emprise au sol supplémentaire. Bien que le jugement du tribunal administratif permette de reprendre la procédure au stade de l'analyse des offres, l'offre de la Société Paris tennis serait également jugée irrégulière, notamment en raison de son projet de véranda bioclimatique entraînant une emprise au sol supplémentaire, non conforme au cahier des charges. La Ville de Paris a ainsi renoncé à la procédure actuelle et l'a déclarée sans suite, afin d'éviter tout nouveau risque d'annulation. Une nouvelle procédure sera bientôt lancée sur la base d'un dossier de consultation modifié. Dans cette attente, la Mairie de Paris a pris la décision, en accord avec la Mairie d'arrondissement, de reprendre en régie transitoire et urgente les terrains de tennis Pereire, afin de garantir une réouverture à partir du 11 octobre prochain. Nous pouvons regretter la gestion de ce dossier qui s'est faite au détriment des usagers et a provoqué une insécurité juridique. Nous encourageons ainsi la Ville à tirer les enseignements de cette procédure, afin de sécuriser la future consultation et de garantir une mise en œuvre rapide et conforme aux enjeux énergétiques et thermiques du site et de répondre aux attentes des usagers. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. ZIADY :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Effectivement, c'est une procédure qui n'est pas passée. L'objectif est de pouvoir voter en conseil de Paris la période transitoire pour que le site puisse rouvrir et que toutes les personnes qui se sont inscrites à des cours de tennis puissent reprendre la pratique rapidement. Il ne faut pas que nous nous retrouvions dans la situation que nous avons vécue, par exemple, pour le Jardin du Luxembourg, où nous faisons recours sur recours et donc un site peut être fermé pendant six mois, voire un an et demi, juste parce qu'il y a une procédure judiciaire en cours. Je pense que la discussion entre la direction Jeunesse et Sports et la direction des Affaires juridiques est nécessaire. La Ville a perdu au tribunal administratif sur un détail lié à la question de l'aménagement du site et pas sur la question sportive. Il faut être plus vigilant là-dessus et j'espère que le site pourra ouvrir rapidement, car des personnes se sont inscrites au mois de juin et elles attendent de pouvoir reprendre la pratique.

**M. BERTHAULT :** Nous ne perdons pas au Tribunal sur un détail. Le jugement est rarement sur un détail. Je peux comprendre votre position, mais les services du tribunal administratif sont quand même très détaillants sur le sujet.

**M. BOULARD :** C'est le moins que nous puissions dire, car il y a eu des défaillances administratives, mais également de confidentialité, notamment des commissions qui attribuent ces concessions. Je rappelle qu'il n'y a aucun élu ni Maire d'arrondissement qui décide d'accorder tel concession à tel candidat. Il y a eu des fuites dans cette affaire. Karim Ziady l'a dit, il y a des éléments, mais ce ne sont pas que des détails. Des informations concernant une offre d'un des candidats ont servi de base au recours du candidat qui n'avait pas été retenu. Souvenez-vous, nous avions ici même débattu de l'attribution de la concession. C'est plus grave. Je l'ai dit et je l'ai dénoncé. Si les élus ont un code

de déontologie à respecter, l'administration parisienne doit l'avoir aussi. C'est forcément un fonctionnaire qui a passé des éléments confidentiels, dans le cadre d'une concession, d'une attribution de concession, à l'un des concurrents qui avait perdu et qui s'en est servi pour faire tomber la concession. C'est problématique. Nous souhaitons évidemment que tous les amateurs de tennis puissent reprendre enfin l'activité. La solution de la régie municipale a été discutée avec la Mairie d'arrondissement très rapidement. Je ne suis pas en capacité, sur le plan juridique, de lancer une procédure, mais j'ai été consulté et j'ai donné mon avis favorable à cette reprise en régie pour que l'année ne soit pas blanche. Comme cela a été rappelé, nous avons des procéduriers qui trouvent la moindre faille pour faire tomber tous les marchés et, résultats, ce sont les usagers qui en pâtissent. C'est inacceptable et la Ville a sa responsabilité. Il faudra tenir compte aussi des enseignements de ce type de commission et resserrer la vis au sein de la direction Jeunesse et Sports. Nous n'allons pas nous raconter d'histoire, ce n'est pas la première fois. J'avais travaillé pendant plusieurs années avec la direction Jeunesse et Sports en centrale, pour des marchés et des concessions. Il était important que nous nous arrêtons dessus. Il y a des responsabilités, en tout cas c'est important d'aller de l'avant et cette décision du conseil d'arrondissement, puis, je l'espère, du conseil de Paris, permettra de rouvrir avant les vacances de la Toussaint, avec une reprise en régie. J'ai également demandé que la direction Jeunesse et Sports de la Ville de Paris, qui va être responsable, de mettre des moyens humains sur le site quotidiennement, pour que le site soit bien tenu. Le choix de reprise en régie est son choix, c'est donc sa responsabilité. C'est son terrain, c'est sa propriété, mais c'est aussi sa responsabilité pour que l'année sportive se déroule au mieux, dans l'attente d'une relance d'une procédure que j'espère équitable et non faussée, comme tout le monde.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code de la commande publique;*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants;*

*Vu le projet de délibération en date des 1er, 2, 3 et 4 juillet 2025, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris lui propose d'autoriser la signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et l'exploitation des tennis Pereire situés 119, Bd Pereire Paris 17<sup>e</sup>,*

*Vu la décision du juge des référés du tribunal administratif de Paris du 18 août 2025,*

*Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 144*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N°17-25-200**

### **2025 DLH 126 Réalisation, 5 rue des Dardanelles (17<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 22 logements sociaux (8 PLA I, 9 PLS) par AXIMO – Subvention (592 051 euros)**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec Scéole de Livonnière, notre adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux pour la DLH 126.

**M. DE LIVONNIÈRE :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Nous commençons bien ces délibérations avec cette demande de subventionner l'opération d'AXIMO au 5 rue des Dardanelles. Rappelez-vous, c'est une opération que nous avions refusée. La Ville de Paris avait réussi à acheter cet immeuble, pour 9 millions d'euros je crois, et le revendre à AXIMO pour 4 millions d'euros, ce qui constitue une subvention déguisée. La Ville de Paris nous demande maintenant de subventionner les travaux d'AXIMO. Je vous propose de ne pas voter favorablement cette délibération.

*Le conseil d'arrondissement;*

2025 DLH 126 - 1 Réalisation, 5 rue des Dardanelles (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 22 logements sociaux (8 PLA I, 9 PLUS et 5 PLS) par AXIMO - Subvention (592 051 euros)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (8 PLA I, 9 PLUS et 5 PLS) à réaliser par AXIMO au 5, rue des Dardanelles (17e);

2025 DLH 126 - 2 Réalisation, 5 rue des Dardanelles (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 22 logements sociaux (8 PLA I, 9 PLUS et 5 PLS) par AXIMO - Garantie des prêts PLA I et PLUS par la Ville de Paris (1 651 635 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLA I et PLUS à contracter par AXIMO en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 22 logements sociaux (8 PLA I, 9

PLUS et 5 PLS) à réaliser au 5, rue des Dardanelles (17e);

2025 DLH 126 - 3 Réalisation, 5, rue des Dardanelles (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (8 PLA I - 9 PLUS - 5 PLS) par AXIMO -Garantie des prêts PLS par la Ville de Paris (1 248 646 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par AXIMO en vue du financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 22 logements (8 PLA I - 9 PLUS - 5 PLS) à réaliser au 5, rue des Dardanelles (17e);

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis DÉFAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 126

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-201

**OBJET : 2025 DLH 186 Octroi d'une subvention complémentaire finançant un programme de création d'une résidence sociale au 29 rue Nollet (17e) comportant 83 logements PLA-I par la RIVP - Subvention (1 200 000 euros)**

**M. DE LIVONNIÈRE :** Cette délibération est une demande de subvention pour une opération de la RIVP au 29 rue Nollet. C'est un parking qui avait fait l'objet d'une délibération en 2019. C'est un vieux sujet. La délibération fait état d'une augmentation substantielle du coût des travaux. Je me suis rapproché de la direction générale de la RIVP pour comprendre le sujet. Est-ce une dérive? Non. C'est un souhait de la Ville de Paris de ne pas procéder à une démolition pour reconstruire, mais bien à restructuration pour un bilan carbone amélioré. Nous allons voter favorablement, je vais vous demander de le faire, mais, pour 5 millions d'euros de plus, je me demande ce que nous avons économisé comme coûts carbone. Je serais curieux d'avoir cette analyse. Nous pourrions donc demander à la Ville de Paris un estimatif du coût carbone.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup pour ces explications sur ce surcoût d'opération. Ce n'est pas rien, cela représente quasiment 5 millions d'euros, mais nous avons eu des informations de la Ville de Paris sur le sujet, peut-être incomplètes, en tout cas par sa Directrice générale que nous avons sollicitée à ce titre. Nous vous proposons donc un vote favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;*

*Vu la délibération 2019 DLH 265 en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 approuvant la réalisation par la RIVP d'un programme de création d'une résidence sociale de 83 logements sociaux PLA1 situé 29 rue Nollet (17<sup>e</sup>);*

*Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder une subvention complémentaire en vue du financement du programme de création d'une résidence sociale comportant 83 logements sociaux PLA1 à réaliser par la RIVP au 29 rue Nollet (17<sup>e</sup>);*

*Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 186*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-202**

**OBJET : 2025 DLH 225 Réalisation 18 rue Hélène (17<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par la RIVP - Subvention (188 729 euros)**

**M. DE LIVONNIÈRE :** C'est une délibération simple. La RIVP voudrait faire un plan de rénovation de logements 18 rue Hélène pour 188 729 euros. Cela s'inscrit dans un plan climat qui ciblerait 54 % de performance énergétique en plus. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Subvention (188 729 euros)*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;*

*Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 18 rue Hélène (17<sup>e</sup>);*

*Garantie des emprunts (1 149 016 euros)*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;*

*Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;*

*Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 18 rue Hélène Paris (17<sup>e</sup>);*

*Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 225*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION N°17-25-203

**OBJET : 2025 DLH 224 Réalisation 17 rue Gauthey (17e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP - Subvention (277 134 euros)**

**M. DE LIVONNIÈRE:** Il s'agit d'un projet de RIVP de rénovation de 21 logements sociaux rue Gauthey pour un montant un peu plus important. La Ville de Paris nous demande notre accord pour un montant de 277 134 euros pour le plan climat, des performances énergétiques en gain de 52% pour un montant global d'opérations à quasiment 1,8 million d'euros. Le montant de la subvention serait de 277 134 euros. Je vous demande de voter favorablement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;*

*Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 17 rue Gauthey (17e);*

*Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 224

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD:** La Ville de Paris a donc neuf droits de réservation sur les logements sociaux compris dans cette délibération. Sur la précédente délibération, six logements ont des droits de réservation sur les treize. La Mairie d'arrondissement n'en a pas l'autre moitié, je tiens à le préciser.

## DÉLIBÉRATION N°17-25-204

**OBJET : 2025 DLH 244 Avenant n°19 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA**

**M. DE LIVONNIÈRE:** Merci Monsieur le Maire. Cela n'a l'air de rien, mais c'est extrêmement important. Cette délibération porte sur un avenant à propos des missions que nous pouvons confier à la SOREQA, qui est cet outil qui permet d'intervenir sur l'habitat insalubre. Trois adresses concernent le 17<sup>e</sup> arrondissement. Je vais commencer par les deux adresses qui vont sortir de ce dispositif : la rue des Moines et la rue Pouchet. Elles vont permettre de sortir de la SOREQA. En revanche, nous avons beaucoup de plaisir d'accueillir le 72 avenue de Clichy, qui est un enfer humain sur Terre, objet d'un marchand de sommeil connu de la presse, connu de la Ville de Paris. Je me réjouis de voir que la SOREQA a été l'outil idoine pour cette opération. Cela me permet également de rappeler qu'un certain nombre de locataires était occupant légitime. Nous avons donc demandé à l'intervenant et à la Ville de Paris de les mettre sous protection. Cela a été fait. Nous avons travaillé sur notre quota d'arrondissement pour mettre à l'abri certains locataires et je suis heureux de voir intervenir la SOREQA. Je tenais à le préciser. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter favorablement à cette délibération.

**M. BOULARD:** C'est une bonne nouvelle, effectivement, sur cette adresse très problématique. Nous nous réjouissons de voir que la Ville prend ses responsabilités sur ce dossier qui nous préoccupe depuis dix-huit mois et qui participe à la dégradation du quartier de la Fourche. À noter, les deux sorties d'adresse du dispositif.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de l'Urbanisme;*

*Vu la délibération 2014 SGCP1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'Urbanisme;*

*Vu la délibération 2010 DLH- DU-DDEEES 102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération;*

*Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 16 avenants successifs;*

*Vu les délibérations 2018 DLH- 15G et 2018 DLH- 344 du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 modifiant les statuts de la SOREQA;*

*Vu le projet de délibération en date des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation :*

- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n°19 au traité de concession précité en conséquence;

*Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 244*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-205**

**OBJET : 2025 DASCO 59 Caisse des écoles du 17e arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de 2025 (71 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec Sonia Hazarabedian, conseillère en charge de la restauration scolaire et de l'alimentation durable pour une série de délibération, notamment, pour celles qui concernent les collèges, en remplacement de Géraldine Rouah, excusée.

**Mme HAZARABEDIAN :** Merci Monsieur le Maire. La première délibération concerne la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement et l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de 2025 d'un montant de 71 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette subvention vient compléter celle attribuée lors du conseil d'arrondissement du 17 juin dernier correspond à la reprise de la restauration scolaire Mallarmé en septembre 2024. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-12, L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.521- 1, L.533- 1 et R.531- 52;*

*Vu l'ordonnance n° 2016- 65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 16;*

*Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16;*

*Vu la délibération 2021 DASCO 51 portant transfert aux Caisse des écoles de la restauration scolaire des collèges parisiens de leur arrondissement, hormis ceux situés dans une cité scolaire régionale;*

*Vu la délibération 2024 DASCO 103 Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027, notamment son chapitre IV;*

*Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025- 2027 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclue avec la Caisse des écoles du 17e arrondissement le 30 juin 2025;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17 ème arrondissement;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 59

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-206**

**OBJET : 2025 DEVE 80 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.**

**Mme HAZARABEDIAN :** C'est une délibération qui concerne des subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027, et plus précisément de l'appel à projets 2025, pour un montant total de 398 134 euros en investissement. Cette délibération complète également la subvention attribuée à la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement en mai dernier pour des bacs en inox, et concerne cette fois l'acquisition de quatre tranches automatiques, ainsi que la formation des agents et l'adaptation de l'approvisionnement aux nouveaux produits. La subvention proposée est de 26 023 euros et ce montant vient souligner l'engagement et les efforts de la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement pour tenir les objectifs très ambitieux du Plan d'Alimentation Durable de la Ville et nous espérons que la dernière tranche, correspondant à sept fours à pain, sera débloquée d'ici la fin de l'année pour venir clore cet appel à projets. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants;*

*Vu la loi n°2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM;*

*Vu la loi n°2020- 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC;*

*Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique;*

*Vu la délibération 2022 DEVE 21 approuvant le Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022- 2027;*

*Vu la délibération 2021 DEVE 62 sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP et subventions aux gestionnaires de la restauration collective;*

*Vu les délibérations 2022 DEVE 49 et 2022 DEVE 89 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne Vu la délibération 2023 DEVE 48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable;*

*Vu la délibération 2023 DEVE 66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire;*

*Vu la délibération 2024 DEVE 74 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du PAD;*

*Vu la délibération 2024 DASCO 103 Caisse des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027;*

*Vu la délibération 2025 DEVE 47 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective, dans le cadre de la première phase de l'appel à projet 2025 en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable;*

*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DEVE 80*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-207**

**OBJET : 2025 DASCO 45 Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025**

**Mme HAZARABEDIAN :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne des subventions d'investissement d'un montant total de 250 054 écoles à 26 collègues parisiens au titre du budget participatif des collèges pour l'édition 2024-2025. En ce qui concerne le 17<sup>e</sup> arrondissement, 10 000 euros sont accordés au collège Honoré de Balzac au titre du projet espace détente, dans la thématique Vivre ensemble. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de l'Éducation;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2024/2025;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 45*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-208**

**OBJET : 2025 DASCO 67 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).**

**Mme HAZARABEDIAN :** Cette délibération concerne les collèges publics parisiens, à propos de dotations complémentaires de fonctionnement, à hauteur de 79 500 euros, de subventions d'équipement pour 14 400 euros et

de subventions pour travaux pour 140 255 euros. Elle vise, en ce qui concerne le 17<sup>e</sup> arrondissement, une dotation complémentaire de fonctionnement de 9 000 euros pour le collège Boris Vian, et des subventions pour travaux de 5 150 euros pour le collège André Malraux, 2 556 euros pour le collège de la Rose Blanche et 12 026 euros pour le collège Stéphane Mallarmé. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de l'Éducation;*

*Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros);*

*Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros);*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), de subventions d'équipement (14 400 euros), et de subventions pour (140 255 euros) à certains collèges publics parisiens;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DASCO 67

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-209**

**OBJET: 2025 DASCO 68 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)**

**Mme HAZARABEDIAN:** Il s'agit cette fois des collèges publics autonomes avec des dotations initiales de fonctionnement 2026 pour un montant total de 7 279 809 euros. Cette délibération concerne cinq établissements dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pour un montant total de 531 406 euros : le collège André Malraux pour 100 998 euros; le collège Boris Vian pour 97 554 euros; le collège Pierre de Ronsard pour 88 233 euros; le collège la Rose Blanche pour 97 653 euros; et le collège Stéphane Mallarmé pour 146 970 euros. Je vous demande également d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de l'Éducation;*

*Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2026 (7 279 809 euros);*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DASCO 68

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-210**

**OBJET : 2025 DASCO 69 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)**

**Mme HAZARABEDIAN :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit des collèges publics imbriqués avec un lycée pour des dotations initiales de fonctionnement 2026, pour un montant total de 2 588 782 euros. Cette délibération concerne deux cités scolaires dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pour un montant total de 235 745 euros : 145 252 euros pour Honoré de Balzac; et 90 493 euros pour Carnot, dont nous fêtons cette semaine les 130 ans. Je vous demande d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de l'Éducation;*

*Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2026 (2 588 782 euros);*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DASCO 69

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-211**

**OBJET : 2025 DASCO 70 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros)**

**Mme HAZARABEDIAN :** Cette délibération concerne les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens pour un montant total 114 446 euros. Neuf projets ont été retenus pour le 17<sup>e</sup> arrondissement : six projets pour le collège André Malraux, pour 5 649 euros, deux projets au collège Boris Vian pour 1 639 euros et un projet au collège Pierre de Ronsard pour un montant de 1 119 euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;*

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10;*

*Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien 2021- 26;*

*Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics;*

*Vu la délibération 2024 DASCO 138 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 fixant les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2025;*  
*Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collèges publics;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 70

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-212**

**OBJET : 2025 DASCO 74 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026**

**Mme HAZARABEDIAN :** Nous revenons aux collèges publics parisiens, avec les dotations de la Ville de Paris d'un montant total de 1 199 196 euros pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026. Plusieurs collèges du 17<sup>e</sup> arrondissement sont concernés : André Malraux pour 2 010 euros, Boris Vian 9 333 euros, Pierre de Ronsard 4 138 euros, La Rose Blanche 11 199 euros et Stéphane Mallarmé 19 656 euros, pour un montant global de 47 036 euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants;*

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10;*

*Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics;*

*Vu le projet de délibération 2025 DASCO 74, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 74

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-213**

**OBJET : 2025 DASCO 75 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026**

**Mme HAZARABEDIAN :** Toujours pour les collèges publics parisiens, il s'agit ici de dotations complémentaires de la Ville de Paris, d'un montant total de 98 842 euros, pour les actions éducatives des collèges publics au titre de

l'année 2026. Deux collèges du 17<sup>e</sup> arrondissement sont concernés: André Malraux pour un montant de 836 euros et La Rose Blanche pour un montant de 7180 euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;*

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10;*

*Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics;*

*Vu le projet de délibération 2025 DASCO 75, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2026;*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 75

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-214**

**OBJET : 2025 DASCO 99 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025**

**Mme HAZARABEDIAN:** Il s'agit cette fois des agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Établissement public local d'enseignement (EPLE) pour l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025. Je mentionne juste le taux de progression de la valeur des franchises accordées, qui est de 0%, aligné sur la dotation générale. Pour mémoire, la valeur de prestations accessoires est de 1 837 euros, avec chauffage collectif, ou 2 450 euros, sans chauffage collectif pour notamment des chefs d'établissement, adjoints aux chefs d'établissement, gestionnaires, conseillers d'éducation, attachés ou secrétaires non gestionnaires et les personnels soignants. Les EPLE concernés dans le 17<sup>e</sup> arrondissement sont André Malraux, Boris Vian, La Rose Blanche, Pierre de Ronsard et Stéphane Mallarmé. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD:** Merci beaucoup. Les concessions comportent la gratuité pour les logements nus et les charges locatives sont remboursées à l'établissement sous forme de franchise, versée annuellement par la collectivité.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 213- 7 et R 216- 12;*

*Vu le projet de délibération par lequel, Mme la Maire de Paris, lui propose d'aligner, pour 2025, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Établissement Public Local d'Enseignement sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation.*

*Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 99

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N°17-25-215**

**OBJET : 2025 DSOL 155 Subventions (34 500 euros) à 11 associations et convention annuelle avec 4 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 17e arrondissement 2025.**

**M. BOULARD:** Nous poursuivons avec Hélène Jacquemont, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des séniors et de l'inclusion numérique pour la DSOL155.

**Mme JACQUEMONT:** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement et la signature de conventions annuelles avec un certain nombre d'associations du 17<sup>e</sup> arrondissement au titre du fonds d'animation locale solidarité. C'est la première année que nous avons un fonds d'animation locale solidarité, je vais donc en rappeler les objectifs. Il s'agit de renforcer le lien social intergénérationnel et avec les jeunes, de lutter contre le décrochage scolaire, d'accélérer l'inclusion numérique, de rompre l'isolement des séniors par des actions de proximité et de favoriser l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi. Le fonds d'action locale solidarité représente un montant de 34 500 euros en 2025. Je voudrais souligner que nous avons eu 32 candidatures et 13 associations. Vous avez ici la liste des associations retenues par un jury transparent avec la présence des fonctionnaires de la Maison des solidarités du 17<sup>e</sup> arrondissement, la présence d'élus de la majorité et de l'opposition, dont Karim Ziady. Je vais saluer et féliciter les associations retenues. Il s'agit de : HALAYE, pour 3 750 euros, pour une action de sensibilisation de fabrication d'objets accessibles pour tous; l'association Turbulences, pour 3 000 euros; l'association LAURE VOLPATO, ARTS AU DIAPASON, pour des concerts dans des maisons de retraite et des EHPADs; la chorale ESPACE16 qui chante pour et avec les séniors, pour 1 513 euros; CALLIOPE CITE DES ARTS, pour des contes et de la cuisine pour 5 061 euros; KOCOYA, dont nous avons déjà parlé ce soir, pour des ateliers numériques et intergénérationnels, pour 3 000 euros; PASSERELLE ET COMPETENCES, qui propose des bénévoles en action dans le cadre d'associations locales dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, pour 3 000 euros; L'ASSOCIATION DE SPORT ADAPTE ET DE LOISIRS DE PARIS (ASALP), pour des festivités locales, pour 4 666 euros; l'ENTRAIDE SCOLAIRE, que nous connaissons bien, pour de l'accompagnement scolaire individuel, du mentorat et de l'aide à la parentalité, pour 4 000 euros; TANCO EN RED qui organise des séances en EHPAD dans l'arrondissement; et puis l'UDAf au titre de leur action permettant de raconter des histoires aux enfants et de les attirer vers la lecture. Je vous demande donc de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD:** Merci beaucoup d'avoir mené les débats et la sélection. Nous voyons des projets très différents, portés par des bénévoles qui sont essentiels. La solidarité qui s'exerce avec les associations est très importante. Il est important de les soutenir et de faire savoir qu'elles existent pour que les habitants puissent s'engager sur ces sujets très importants de solidarité sur différents publics.

**M. ZIADY:** On se félicite de cette déclaration, mais je voulais remercier la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement qui nous a invités à la réunion pour discuter de l'attribution de ces subventions, et remercier Madame Jacquemont pour son écoute.

**M. BOULARD:** Merci Karim Ziady. Merci d'être présent aux commissions pour représenter l'opposition. Vous l'êtes régulièrement et c'est bien de le dire. C'est quand même plus agréable pour travailler ensemble.

**Mme BOUGERET:** Je voulais remercier d'abord Karim Ziady qui participe aux autres FAL et rappeler, accessoirement, que nous sommes la seule Mairie d'arrondissement à faire participer l'opposition dans ses commissions d'attribution d'aides aux associations, toutes Mairies confondues.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14;*

*Vu le projet de délibération 2025 DSOL 155, par lequel la Mairie de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations;*

*Sur le rapport présenté par Madame JACQUEMONT Hélène, Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

*DÉLIBÈRE :*

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 155*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION N°17-25-216

### OBJET : 2025 DPE 39 Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

**M. BOULARD :** La parole est à Christophe Ledran pour la DPE39, notre adjoint en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités.

**M. LEDRAN :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant la révision du zonage pluvial de Paris. La dernière révision datant de 2018, depuis lors plusieurs documents réglementaires sont rentrés en service, comme le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine Normandie, Bièvre et Marne Confluence. Cela nécessitait une révision de ce zonage. Les principales évolutions de cette révision portent sur l'uniformisation des objectifs de gestion des pluies courantes, passant de trois objectifs à un seul, et de 10 000 mètres sans rejet avec le réseau d'assainissement et le zonage pluvial de Paris, nouveau cadre de rejet direct des eaux pluviales dans la Seine ou les canaux pour une pratique plus vertueuse. Une fois approuvé, ce zonage entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2131- 1, L. 2131-2, R. 2131- 1, L. 2511- 1 et suivants, L. 2224- 10 et R. 2224- 6 et suivants;*

*Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122- 4, L. 122- 9, R. 122- 17 à R. 122- 21, L. 123- 1 à L. 123- 18 et R. 123- 1 à R. 123- 24;*

*Vu le code de la santé publique;*

*Vu le code de l'urbanisme;*

*Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022- 2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, adopté par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie du 23 mars 2022;*

*Vu le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie du 3 mars 2022;*

*Vu le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Paris, approuvé par arrêté du Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris n° 2007- 109- 1 du 19 avril 2007;*

*Vu le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Bièvre, révisé par arrêté interpréfectoral n° 2023- 02397 du 4 juillet 2023;*

*Vu le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Marne Confluence, approuvé par arrêté interpréfectoral n° 2018- 2 du 2 janvier 2018;*

*Vu le schéma directeur d'assainissement du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP);*

*Vu le zonage d'assainissement et le zonage pluvial de la Ville de Paris approuvés par la délibération 2018 DPE 6 des 20, 21 et 22 mars 2018;*

*Vu le plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de Paris approuvé par la délibération 2024 DU 142 des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024;*

*Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France n° MRAE DKIF- 2025- 006 du 7 mai 2025 relative à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale de la modification du zonage d'assainissement de Paris, après examen au cas par cas;*

*Vu la décision de la Vice-Présidente du tribunal administratif de Paris du 1er avril 2025, désignant la commissaire enquêtrice chargée de procéder à l'enquête publique relative à la mise à jour du zonage pluvial de la Ville de Paris;*

*Vu l'arrêté municipal en date du 19 mai 2025 par lequel Madame la Maire de Paris a fixé les modalités de l'enquête publique;*

*Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin au 27 juin 2025 et les contributions qui y ont été déposées;*

*Vu le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en date du 28 juillet 2025;*

*Considérant l'avis favorable et sans réserve de la commissaire enquêtrice, assorti de 6 recommandations;*

*Considérant que le projet de révision du zonage pluvial a été modifié pour tenir compte des recommandations formulées par la commissaire enquêtrice ainsi que pour tenir compte des observations du public;*

*Vu le projet de révision du zonage pluvial intégré au zonage d'assainissement de la Ville de Paris, figurant en annexe 1 de la présent e délibération;*

*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la révision du zonage pluvial de la Ville de Paris;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DPE 39

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-217**

##### **OBJET : 2025 DVD 29 Parc de stationnement Bercy Seine (12<sup>e</sup>) – Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar**

**M. LEDRAN :** Cette délibération est en lien avec le parc de stationnement Bercy Seine dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et concerne un avenant à une convention de concession pour la provocation de la durée d'exploitation et de modification des dispositions tarifaires du pass autocar. Le contexte est le suivant : à l'automne 2023, la Mairie de Paris a communiqué son intention de fermer la gare routière de Bercy. À la suite de cette annonce, le ministère des Transports a saisi l'Autorité de régulation des transports pour qu'elle diligente une étude sur la relocalisation d'une gare routière. Parmi les sites de substitution envisagés, figurait la gare Pershing, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. En novembre 2024, le Préfet de la Région Île-de-France a été saisi par le ministre pour affiner non seulement les sites de relocalisation de la gare routière, mais aussi préciser les conditions d'une telle relocalisation et son calendrier. Associée à cette mission préfectorale, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement a toujours émis un accord de principe à accueillir des bus SLO (service librement organisé de voyageurs par autocar) à deux conditions : que la gare Pershing puisse en priorité accueillir de nouveau les navettes Paris-Beauvais, opérateur historique du site qui avait été contraint de déménager avant les Jeux olympiques ; et que la gare Pershing n'absorbe pas toute l'activité de Bercy, compte tenu de sa superficie qui était inadaptée au flux SLO qui représente autour de 5 millions de passagers. À l'issue de cette mission, les conclusions du rapport du Préfet de la Région Île-de-France, a été dans ce sens et il en ressort une première étape intermédiaire qui consiste à déménager une partie des bus SLO de Bercy vers Pershing, avec l'utilisation du parking Douaumont comme site de remisage pour les bus et de repos pour les chauffeurs. Une seconde étape, plus à long terme et définitive, concerne la création d'une gare routière flambant neuve à Saint-Denis-Le-Pleyel pour accueillir les bus SLO, à horizon 2030. Cette nouvelle gare routière temporaire à Pershing devrait donc ouvrir à la mi-décembre. Pour l'heure, ce projet de délibération propose d'augmenter les tarifs de stationnement des bus SLO puisqu'ils stationnent sur les sites de Bercy et Pershing, ces nouvelles recettes ayant vocation à financer une partie des travaux d'aménagement de la nouvelle gare. Plus précisément, au-delà de 45 minutes sur le site, les bus SLO et Beauvais qui ne seraient pas électriques, GNV ou CNL payeront 100 euros les 15 minutes. Toutes les sources de recettes étant les bienvenues en ce moment pour la Mairie de Paris, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement ne s'opposera bien évidemment pas à cette délibération.

Toutefois, à ce stade, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement souhaite attirer l'attention de la Mairie centrale sur le risque important de déport des bus SLO de Pershing vers Douaumont, car, pour des raisons financières, si les tarifs ne devaient pas être au même niveau, les opérateurs préféreraient ne pas stationner à Pershing et aller plutôt à Douaumont. Il y a également le risque encore plus important d'aggravation de la circulation sur le boulevard périphérique entre la Porte de Clichy et la Porte Maillot, dans les deux sens, avec les bus SLO qui feront la navette entre les deux sites. C'est pourquoi nous déposerons un amendement au conseil de Paris pour des tarifs appliqués au stationnement à Douaumont, afin qu'ils soient portés au même niveau que les tarifs appliqués pour le stationnement à Pershing, afin de limiter l'aubaine pour les bus SLO. Dans l'attente de cet amendement et au regard des réserves que je viens de vous exposer, je vous propose de vous abstenir sur ce projet de délibération.

**M. LAVAUD :** C'est très clair, je vais m'abstenir aussi. Quand j'avais vu cela, je m'étais effectivement dit que tous les bus allaient arriver à Douaumont. Il faut être vigilant. Sur le papier, c'est bien, mais il va falloir suivre de près.

**M. DUMESNIL :** La gestion des autocars est un vrai souci. Nous avons aussi beaucoup d'autocars qui circulent dans la ville. Ceux dont il est question, puisqu'il s'agit des gares routières, ce sont les autocars qui partent dans les régions,

voire à l'étranger. Le site de Bercy n'était plus adapté et pas bien entretenu, il faut bien le reconnaître, pour recevoir le public. Je me réjouis que des pistes se soient avérées intéressantes sur Pleyel, qui sera connecté au réseau de transports en commun. C'est une belle perspective, mais ce n'est pas pour demain, donc cette situation transitoire nécessite donc des adaptations. Je vais un peu dans votre sens. Il ne faudrait pas qu'il y ait une concurrence entre les sites.

**M. BOULARD:** Nous déposerons au conseil de Paris un amendement technique pour nous assurer qu'il y ait bien une tarification à Douaumont et qu'elle soit proche de celle de Pershing pour éviter cette stratégie qui nous a été soufflée par les opérateurs eux-mêmes. J'ai eu le secrétaire général adjoint de la Ville de Paris sur le sujet avant ce conseil pour l'alerter. Il m'a rassuré sur le fait qu'il y avait une tarification à Douaumont, mais il n'était pas capable de m'en donner exactement le montant. Je ferai un amendement donc quand même pour qu'il y ait un vrai ajustement, si je n'ai pas de réponse d'ici là.

**M. ZIADY:** Je m'inscris dans tout ce qui vient d'être dit. Je ne connais pas par cœur la grille de tarifs de Douaumont, mais ils ne sont pas du tout les mêmes, donc l'amendement va dans le bon sens. Il y a un vrai risque, qui existe même déjà, si nous regardons les cars de supporters ou les cars de professionnels dans le sport, qui essayent de se renseigner. Il faut être vigilants, car je pense qu'il y a un vrai risque de déport.

**M. BOULARD:** Nous sommes en phase. Cela fera des recettes à la Ville. Ce n'est pas interdit d'en avoir sur ces sujets.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67;*

*Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6;*

*Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS);*

*Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales;*

*Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales;*

*Vu la délibération 2017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de poststationnement : principes pour les véhicules;*

*Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de poststationnement : véhicules visiteurs et résidents;*

*Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels;*

*Vu la délibération 2017 DVD 69- 1 relative aux modifications du dispositif du «PASS Autocar» à Paris au 1er janvier 2018;*

*Vu la délibération 2017 DVD - 69- 2 portant modifications du dispositif du «PASS Autocar» au 1er janvier 2018 - Dispositions tarifaires associées et mise en place du forfait de poststationnement pour les autocars;*

*Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers);*

*Vu la délibération 2021 DVD 24- 1 Stationnement de surface – Dispositions diverses;*

*Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au Stationnement de surface – Stationnement des visiteurs;*

*Vu la délibération 2021 DVD 24- 3 relative au Stationnement des Poids lourds, Stationnement évènementiel et déménagements;*

*Vu la délibération 2021 DVD 24- 5 relative au Stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e);*

*Vu la délibération 2022 DVD 3-1 Stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires;*

*Vu la délibération 2022 DVD 3-2 relative au Stationnement des 2 Roues motorisées;*

*Vu la délibération 2022 DVD 142- 1 relative au Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses;*

*Vu la délibération 2022 DVD 142- 2 relative au Stationnement de surface - Dispositions Pass Autocar et stationne m e n t des professionnels;*

*Vu la délibération 2023 DVD 13- 1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données;*

*Vu la délibération 2023 DVD 43 Stationnement de surface – Mesures de simplification diverses;*

*Vu la délibération 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement;  
Vu la délibération 2025 DVD 22 Stationnement de surface – dispositions diverses d'ajustement;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À la majorité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DVD 29*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 28

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-218**

##### **OBJET : 2025 DVD 57 Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT**

**M. LEDRAN :** Il s'agit d'une délibération pour attribuer des subventions à trois associations, qui correspondent aux objectifs de la municipalité centrale. Ce sont trois projets associatifs concrets pour trois associations. La première s'appelle Boites à Vélo. C'est un réseau qui existe depuis 2012 sur Paris avec 80 entreprises adhérentes, qui opère dans des secteurs d'activité divers, comme la cyclologistique, le commerce, les services, l'artisanat du bâtiment, la filière vélo utilitaire. Son objectif est de favoriser le développement de la cyclologistique à Paris comme un mode de déplacement professionnel à part entière. Dans ce cadre, pour l'année 2025, cette association a pour objectif une étude d'impact de commande publique sur le développement de la cyclologistique. Elle demande pour cela une subvention de 18 500 euros en fonctionnement. La deuxième s'appelle Wimoov. C'est une association dont l'objectif est d'aider à la sensibilisation au partage de la route et de l'espace public pour tous les publics et aux enjeux de la mobilité douce et active par rapport aux facteurs de protection. Cette association organise des ateliers de sensibilisation pour tous les publics. Elle a besoin de renouveler son matériel. Pour cela, une subvention de 11 000 euros est proposée en fonctionnement et 7 257 euros en investissement. La troisième association est l'association des usagers des transports d'Île-de-France (FNAUT) qui représente les usagers des transports publics auprès des pouvoirs publics, mais aussi des entreprises de transport et qui a vocation à contribuer à l'amélioration des transports collectifs. Pour 2025, cette association a pour objectif de réaliser une étude concernant la ligne de bus 91, Gare du Nord-Montparnasse-Pasteur. Le montant de la subvention demandée est de 15 000 euros en fonctionnement. Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14;*

*Vu la délibération en date du 11 juillet 2022 approuvant la stratégie logistique urbaine durable de la Ville de Paris;*

*Vu le projet de délibération en date du 7 au 10 octobre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec des associations pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la cyclomobilité professionnelle; d'une sensibilisation aux enjeux des mobilités douces et actives; d'une amélioration des transports collectifs et d'une politique d'intermodalité des transports;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DVD 57*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-25-219**

**OBJET : 2025 DVD 88 Prolongement du RER E Eole à l'ouest - Protocole-relais n° 5 d'exécution du protocole-cadre et sa convention d'exécution.**

**M. LEDRAN :** Cette délibération est technique. En réalité, vous le savez, le RER E avait été prolongé jusqu'à La Défense en mai 2024. Le projet global du RER E était de 55 kilomètres. Il a été prolongé jusqu'à Nanterre-La Folie en mai 2024, notamment à travers la réalisation d'un tunnel de 8 kilomètres avec trois gares connectées : Porte Maillot, La Défense et Nanterre-La Folie. Là-dessus, il y avait eu les Jeux olympiques. Le projet a été suspendu pendant un certain temps, c'était prévu. Nous allons maintenant rentrer dans une deuxième phase, celle de poursuite de ce projet, c'est-à-dire 47 kilomètres entre Nanterre et Mantes-la-Jolie avec le réaménagement de lignes existantes, mais aussi la création d'ouvrages d'art et la reconfiguration d'un plan de voie et la création d'un site de maintenance à Mantes-la-Jolie. L'ensemble de ce projet a pour perspective de sortir de terre partiellement en 2027 et totalement en 2030. Pour cela, un protocole cadre de financement est nécessaire pour cette dernière phase. Comme solidairement, la Ville de Paris faisait partie du protocole initial et de tous les protocoles qui ont été rajoutés en cours de route, par l'augmentation des coûts assez importante, elle est tenue d'apporter son soutien à la signature de cette convention. C'est assez technique. Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales;*

*Vu le Code des transports;*

*Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 14;*

*Vu la loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (ORTF);*

*Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 20-1, introduit par l'ordonnance n°2014-690 du 26 juin 2014 relative à la participation de la Société du Grand Paris à certains projets du réseau des transports en Île-de-France;*

*Vu la loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire;*

*Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France;*

*Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Île-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France;*

*Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-8 du 31 janvier 2013 relatif à la déclaration d'utilité publique du projet de «prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, projet EOLE»;*

*Vu la délibération n°2014/039 du Conseil du STIF du 5 mars 2014 approuvant l'avant-projet relatif au prolongement du RER E à l'ouest;*

*Vu la délibération n°2015/259 du Conseil du STIF du 8 juillet 2015 approuvant l'avant-projet modificatif relatif au prolongement du RER E à l'ouest;*

*Vu le volet «mobilités» 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, signé le 26 septembre 2024;*

*Vu la délibération 2016 DVD 04 G des 26, 27, 28 septembre 2016, du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, autorisant la signature par le Département du protocole-cadre relatif aux engagements financiers et de la convention n°2 relative au financement de la réalisation des travaux;*

*Vu la délibération 2017 DVD 06 G des 6, 7 et 8 juin 2017, du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, autorisant la signature par le Département de la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°3;*

*Vu la délibération 2019 DVD 42 du 11, 12, 13 et 14 juin 2019, du Conseil de Paris, autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°4;*

*Vu la délibération 2021 DVD 22 des 2, 3 et 4 février 2021 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°5 d'une part et du protocole-relais n°1 d'autre part;*

*Vu la délibération 2021 DVD 39 des 13, 14 et 15 avril 2021 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention-relais n°1 relative au financement sans retard du projet;*

*Vu la délibération 2022 DVD 58 des 31 mai, 1er juin et 2 juin 2022 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la seconde convention de financement du protocole-relais n°1, du protocole-relais n°2 et de la convention de financement subséquente d'exécution du protocole-cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet; de la convention de financement relative aux surcoûts d'Eole engendrés*

*par le projet de prolongement du T3 Ouest à Porte Dauphine; du protocole transactionnel d'accord avec SNCF Réseau et Viparis-Propexpo;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 19 des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris des conventions relatives au financement des travaux n°6 dites «REA n°6 partielle par anticipation» et «REA n°6»;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 144 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris du protocole-relais n°3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 145 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention d'exécution n°1 du protocole-relais n°3 relative au financement complémentaire nécessaire à la poursuite du projet;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 146 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°7 partielle dites «REA n°7 partielle par anticipation»;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 63 des 21, 22, 23, 24 et 25 mai 2024 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention d'exécution n°2 du protocole-relais n°3 relative au financement complémentaire nécessaire à la poursuite du projet;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 64 des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris du protocole-relais n°4 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet et de sa convention d'exécution;*  
*Vu la délibération 2025 DVD 87 des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025 du Conseil de Paris autorisant la signature par la Ville de Paris de la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°7 dites «REA n°7»;*  
*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer le protocole-relais n°5 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet et sa convention d'exécution; avec l'État, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités (ex-STIF), le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Départemental des Hauts de Seine et SNCF Réseau*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DVD 88*

*Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits*

*Suffrages exprimés pour : 34*

*Suffrages exprimés contre : 0*

*Abstention : 0*

## **DÉLIBÉRATION N°17-25-220**

### **OBJET : 2025 DVD 98 Stationnement de surface – Économie sociale et solidaire**

**M. LEDRAN :** Il nous est proposé, à travers cette délibération, que des aménagements aux frais de stationnement se fassent pour trois catégories de structures de l'économie sociale et solidaire. En l'occurrence, pour les véhicules immatriculés au nom des structures de réemploi solidaire et des structures d'insertion par activité économique, il s'agit de leur faire bénéficier du stationnement gratuit en surface à Paris, par période de trois années renouvelables. Cette mesure viendrait compléter la délibération que nous avions votée en 2022 (2022 DVD 92 DSOL), qui avait été adoptée en novembre 2022 par le conseil de Paris, et qui prévoyait déjà une gratuité pour certaines associations de solidarité. Ce dispositif est donc étendu et concerne une quarantaine de structures de réemploi solidaire et 107 structures de réinsertion par activité économique. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67;*

*Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6;*

*Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS);*

*Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales;*  
*Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales;*  
*Vu la délibération 2017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de poststationnement : principes pour les véhicules;*  
*Vu la délibération 2017 DVD 14 - 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de poststationnement : véhicules visiteurs et résidents;*  
*Vu la délibération 2017 DVD 14 - 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels;*  
*Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers);*  
*Vu la délibération 2021 DVD 24 - 1 relative au stationnement de surface -Dispositions diverses;*  
*Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au stationnement de surface -Stationnement des visiteurs;*  
*Vu la délibération 2021 DVD 24- 3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement évènementiel et déménagements;*  
*Vu la délibération 2021 DVD 24- 4 relative au stationnement de surface -Stationnement des deux- roues motorisés;*  
*Vu la délibération 2021 DVD 24- 5 relative au stationnement de surface -Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e);*  
*Vu la délibération 2022 DVD 3-1 relative au stationnement de surface – Mesures diverses y compris tarifaires;*  
*Vu la délibération 2022 DVD 3-2 relative au stationnement des 2 Roues motorisées;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 13- 1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données;*  
*Vu la délibération 2022 DVD 92 DSOL relative au stationnement de surface -Dispositions solidaires diverses;*  
*Vu la délibération 2022 DVD 142- 1 relative au stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses;*  
*Vu la délibération 2023 DVD 43 relative au stationnement de surface - Mesures de simplification diverses;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 43- 1 relative au stationnement de surface -Tarification au poids des véhicules;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 43- 2 relative au stationnement de surface -Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 43- 3 relative au stationnement de surface -Simplifications résultant de l'accès au SIV;*  
*Vu la délibération 2024 DVD 110 relative au stationnement de surface – mesures d'ajustement;*  
*Vu la délibération 2025 DVD 22 relative au stationnement de surface – dispositions diverses d'ajustement;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DVD 98*

*Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits*

*Suffrages exprimés pour : 34*

*Suffrages exprimés contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET : 2025 DVD 112 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 1 convention financière avec la Région IDF et de 2 conventions financières avec la MGP concernant l'aménagement de divers projets cyclables (4 681 100 € HT)**

**M. LEDRAN :** La DVD 112 concerne le Plan Vélo 2021-2026 et la signature d'une convention financière avec la Région Île-de-France et de deux conventions financières avec la Métropole du Grand Paris. La proposition est une demande

de subvention de 198 000 euros pour la création d'une piste cyclable sur le boulevard Malesherbes, et non avenue de Malesherbes, entre le boulevard Pereire et le boulevard de Courcelles. Nous l'avions déjà signalé dans une précédente délibération, mais c'est à nouveau indiqué dans celle-ci. La deuxième subvention, de 715 000 euros, porte sur la création d'une piste cyclable sur l'avenue de la Porte des Ternes, sur la place du général Koenig et l'avenue des Ternes entre l'avenue Gustave Charpentier et la place des Ternes. La troisième subvention, de 1 574 250 euros, concerne la création d'une piste cyclable sur la place de la Porte Champerret et l'avenue de Villiers, entre le boulevard périphérique et le boulevard de Courcelles. La subvention concernant la Métropole du Grand Paris s'élève à 1 235 600 euros, pour la création d'une piste cyclable sur la place de la Porte de Champerret et l'avenue de Villiers. Toutes ces subventions sont anachroniques, puisque deux des trois projets pour lesquels la Mairie de Paris a demandé une contribution financière aux collectivités partenaires ont été suspendus. Chronologiquement, en 2024, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement a été sollicitée pour la création de nouveaux aménagements cyclables dans l'arrondissement. Trois projets ont alors été évoqués, le boulevard Malesherbes, l'avenue de Villiers et la rue de Rome. Par la suite, l'exécutif municipal nous a fait part de difficultés de réalisation concernant le boulevard Malesherbes, puis concernant des contraintes budgétaires. La Ville de Paris a demandé à la Mairie d'arrondissement de prioriser ces projets. L'aménagement cyclable de la rue de Rome étant le plus abouti et ayant, par ailleurs, fait l'objet d'une consultation lancée par la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement auprès des habitants, cet aménagement a été priorisé par le Maire du 17<sup>e</sup>. Début février 2025, la secrétaire générale de la Mairie de Paris, que le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement a interpellé, est venue confirmer par écrit que les études pour l'avenue de Villiers avaient été suspendues et qu'aucun projet de travaux pour cette piste cyclable n'avait été prévu. Par ailleurs, il est fait mention, dans la délibération de la piste cyclable boulevard Malesherbes, de l'avis défavorable de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. Il semblerait que la Mairie de Paris n'ait pas mis à jour ces demandes de subvention auprès de la Région et de la Métropole. Aussi, à l'exception de la subvention de 715 000 euros pour la création de la piste cyclable sur l'avenue des Ternes qui a été réalisée, le projet de convention avec la Région Île-de-France concernant les aménagements cyclables dans le 17<sup>e</sup> arrondissement doit être rectifié et le projet de convention avec la Métropole du Grand Paris ne doit plus viser l'avenue de Villiers et la place de la Porte de Champerret. Dans ces conditions, nous vous proposons de retirer cette délibération de notre ordre du jour puisque ce qui concerne le 17<sup>e</sup> arrondissement doit être actualisé.

**M. BOULARD:** Merci pour ces explications. C'était précis. Depuis un an, les choses ont beaucoup bougé, avec des aménagements faisables ou non en fonction des contraintes budgétaires. Je vous propose donc que nous retirions de l'ordre du jour cette délibération, qui ne fera pas l'objet de vote au regard des éléments qu'il nous paraissait important d'avoir en séance.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Délibération retirée de l'ordre du jour  
(Au motif que les éléments du 17<sup>e</sup> ne sont pas actualisés)*

## **DÉLIBÉRATION N°17-25-221**

### **OBJET : 2025 DAE 160 Prolongation de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens**

**M. BOULARD:** Nous poursuivons avec Pierre-François Logereau pour nous présenter la DAE 160.

**M. LOGEREAU:** Monsieur le Maire, merci. Il s'agit d'autoriser la Mairie de Paris à signer un avenant concernant une prolongation sur les marchés découverts alimentaires et biologiques sur l'ensemble de Paris. Leur échéance devait arriver le 3 janvier 2026 et donc elle propose de prolonger jusqu'au 5 juillet 2026 pour permettre aux délégataires de mieux développer de nouvelles ambitions commerciales, de mettre en place une politique de réduction des déchets plus ambitieuse et structurée, d'intégrer des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs. Il s'agit pour nous du marché de Berthier et du marché des Batignolles. Je vous remercie d'émettre un avis favorable pour permettre aux délégataires de continuer leur travail et développer tous ces souhaits.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales;*  
*Vu les conventions de délégation de service public du :*  
*6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société Groupe Bensidoun;*  
*6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur B des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société Dadoun Père et Fils;*  
*Vu la délibération n° 2022 DVD 3-1 en date des 31 mai, 1er et 2 juin 2022;*  
*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer des avenants de prolongation aux conventions de délégation de service public relatives à la gestion des marchés découverts;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LOGEREAU Pierre-François, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 160*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-222**

**OBJET : VT72025041 Vœu relatif à la prolongation du contrat de délégation de service public pour les marchés découverts alimentaires dans le 17<sup>e</sup> – Rattaché à la délibération 2025 DAE 160**

**M. BOULARD :** Il y avait un voeu rattaché qui concerne le marché Navier, mais est même un peu plus large.

**M. LOGEREAU :** Merci Monsieur le Maire. En effet, depuis un peu plus d'un an, malgré une politique commune avec les délégataires et la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, et sous votre impulsion, nous avons fait, après la fermeture de ce marché de la place Navier, une enquête auprès d'un peu plus de 5 600 ménages dans le quartier des Épinettes et le quartier environnant. 77 %, néanmoins, de nos habitants souhaitaient le maintien de ce marché. Économiquement, le délégataire ne trouve pas, aujourd'hui, de commerces. La question est la suivante, et c'est là l'objet du voeu. Nous demandons à la Mairie de Paris de saisir, de façon officielle, l'APUR pour réaliser une étude permettant de réimplanter un marché dans le secteur, pas forcément sur la place Navier, afin que nous puissions retrouver un marché supplémentaire découvert dans notre quartier.

**M. ZIADY :** Merci pour l'initiative de ce voeu. C'est une bonne idée. Il faudrait aussi, dans un second temps, réfléchir à l'usage que nous pouvons faire de cet espace, parce que nous avons un terre-plein assez important.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Effectivement, l'enjeu de la végétalisation de la place Navier peut être intéressant. Il est vrai que l'objet de ce voeu reste de lancer une étude permettant de lancer un nouveau marché. Il y a d'autres marchés qui se créent, notamment dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et qui seront votés au conseil de Paris, et dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, à Rosa Park. Une étude localise un endroit intéressant pour les commerçants et pour les habitants.

**M. LAVAUD :** Je vais voter pour le voeu. Généralement, les Mairies d'arrondissement qui sont en contact avec les habitants et les commerçants ne sont pas suffisamment associées aux décisions. C'est une illustration. Je pense qu'une meilleure transparence et une véritable concertation locale sont indispensables pour garantir des marchés adaptés aux spécificités de chaque quartier. Il faut s'améliorer sur ce sujet au niveau de la Ville de Paris.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant la gestion du Marché découvert Navier dans le 17e arrondissement;*

*Considérant que ce marché est devenu de facto inexistant en raison de difficultés économiques persistantes et de l'impossibilité pour le délégataire de trouver des exposants et de proposer des animations capables de lui rendre son dynamisme et son attractivité;*

*Considérant que les marchés découverts alimentaires sont très appréciés des habitants, comme en témoigne la consultation menée par la mairie d'arrondissement et les conseils de quartier Épinettes-Bessières et La Fourche-Guy Môquet auprès de 5 600 ménages en avril 2024 (77 % d'avis positifs), et participent activement à l'animation de la vie locale;*

*Considérant que la prolongation du contrat de délégation de service public ne revient pas sur l'existence du Marché Navier, constituant ainsi un manque à gagner pour la Ville comme pour les habitants;*

*Considérant le voeu adopté en Conseil d'arrondissement du 24 septembre 2024 et la demande formulée en Conseil de Paris de réaliser une étude spécifique pour implanter le troisième marché découvert du 17e arrondissement dans un quartier viable économiquement et profitable aux habitants du 17e arrondissement;*

*Considérant que, malgré la réponse de l'exécutif parisien, cette étude n'a toujours pas été lancée;*

*Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le voeu que :*

- *La Mairie de Paris mandate officiellement l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour réaliser une étude permettant de réimplanter le marché Navier dans un quartier viable économiquement.*

*Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet V172025041*

**Nombre de votants :** 34 dont 10 pouvoirs écrits

**Suffrages exprimés pour :** 34

**Suffrages exprimés contre :** 0

**Abstention :** 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-223**

**OBJET : 2025 DAE 11 Budget Participatif – Conventions, avenant, subventions de fonctionnement et d'investissement (538 000 euros) en faveur de l'économie circulaire**

**M. BOULARD :** La parole est à Carline Lubin-Noël, conseillère en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et du quartier Lévis-Legendre.

**Mme LUBIN-NOËL :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet la signature d'avenant et l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 538 000 euros en faveur de l'économie circulaire. Des acteurs de l'économie développent des modèles économiques sobres en ressources et créateurs d'emploi non délocalisables et développant des boucles de réemploi en circuit court. Ils imaginent des modèles plus vertueux en matière de limitation des impacts environnementaux. Pour le 17<sup>e</sup> arrondissement, il est donc proposé l'attribution de subventions d'investissement de 28 000 euros à une société que nous connaissons bien, car elle participe à nos ateliers ESS et économie circulaire, c'est la société SAS Noww, domiciliée 60 rue de la Jonquière, au titre de son exercice 2025. Noww est une société agréée entreprise solidaire d'utilité sociale et elle a été créée en 2019. Elle conçoit et opère des solutions de traçabilité et consignation pour des emballages alimentaires réemployables à destination des secteurs de la grande distribution et de la restauration, majoritairement collective. Sa solution intégrée combine des équipements physiques et un logiciel de suivi baptisé « consigne easy ». En 2025, Noww souhaite adapter sa solution aux besoins spécifiques du secteur de portage de repas à domicile. Considérant son intérêt en faveur de l'économie circulaire et la stratégie parisienne de zéro plastique à usage unique, je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Cela se tient dans le cadre du budget participatif, il faut le rappeler. Je veux d'ailleurs remercier les équipes de la démocratie locale qui se sont démenées jusqu'à ce soir pour cette opération de budget participatif 2025, avec un record de participation pour finir la mandature sur une belle note participative. Nous serons autour de 15 000 votants. Nous pouvons remercier toutes les équipes et saluer Chloé Cabaret qui a pris la responsabilité de l'organisation de ce budget participatif, avec Benjamin et Anaïs, que je veux vraiment remercier. C'était 70 points pour aller voter et un maillage plus complet, que j'avais demandé, avec le concours des équipements sportifs et des écoles, pour intégrer la participation des jeunes au vote. C'était une très belle opération, dont nous vous donnerons les résultats quand nous les aurons. J'espère que nous aurons aussi progressé sur la partie électronique du vote du budget participatif. Merci à Paul Hatte aussi qui a suivi cela.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10-1;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-2, L1511-3, L2511-1, L2512-1;*

*Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001;*

*Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale »;*

*Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017;*

*Vu le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis;*

*Vu le règlement «de minimis SIEG» n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général;*

*Vu la convention en date du 26 novembre 2024 passée entre la Ville de Paris et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) afférente au financement d'un projet immobilier pour l'économie circulaire;*

*Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à sept structures, de l'autoriser à signer une convention avec chacune de ces structures et un avenant à convention avec la RIVP;*

*Sur le rapport présenté par Madame LUBIN-NOEL Carline, Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 11*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-25-224**

**OBJET : 2025 DAC 283 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 29 rue Lemercier dans le 17<sup>e</sup>**

**M. BOULARD :** La parole est à Michel Terrioux, pour la DAC 283, conseiller délégué à la mémoire, aux Anciens Combattants, à la citoyenneté et aux affaires funéraires.

**M. TERRIOUX :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons parler de la plaque concernant Emmanuel Lévinas. Cette plaque fait l'objet d'une nouvelle délibération à la suite de son retrait en conseil de Paris causé par un changement de texte souhaité par la famille d'Emmanuel Lévinas. Le premier texte était le suivant : «Ici vécut Emmanuel Lévinas, 1905-1995. Philosophe». Choisi à l'origine, a finalement été accepté par la famille et la copropriété du 29 rue Lemercier, qui fut sa dernière demeure. Je vous demanderai, chers collègues, d'approuver cette délibération.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;*

*Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville;*

*Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 29 rue Lemercier à Paris 17<sup>e</sup>;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur TERRIOUX Michel, Conseiller d'arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAC 283*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-225**

##### **OBJET : 2025 DU 116 Dénomination esplanade de Samarcande (8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>)**

**M. TERRIOUX :** Il s'agit de la dénomination esplanade de Samarcande. Le 13 mai 2025, le Président de la République de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirmonovich Mirziyoyev, a été invité à l'Hôtel de Ville lors de sa visite d'Etat en France. Il a signé un protocole de coopération entre la Mairie de Paris et Tachkent, la capitale du pays. La Mairie de Paris a donné son accord pour qu'un lieu parisien soit nommé esplanade de Samarcande en hommage à la deuxième ville d'Ouzbékistan. Cette deuxième ville est dénommée carrefour des cultures par l'UNESCO en 2001. La proposition a été également acceptée par Geoffroy Boulard, les services de la ville ont trouvé un emplacement, il s'agit d'une portion du terre-plein central du boulevard des Batignolles, à cheval sur le 8<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> arrondissement, entre la rue de Rome et la rue de Turin. Cet emplacement a été agréé par le Président Mirziyoyev et l'inauguration est souhaitée d'ici la fin 2025. Chers collègues, je vous demanderai de vous prononcer en faveur de cette dénomination.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales;*

*Vu le projet en délibération en date du par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination «esplanade de Samarcande» à une emprise à Paris (8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>);*

*Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération;*

*Sur le rapport présenté par Monsieur TERRIOUX Michel, Conseiller d'arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DU 116*

Nombre de votants : 34 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-226**

##### **OBJET : 2025 DAC 279 Subvention (6 000 euros) et convention d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (A.A.M.S.P.P.).**

**M. BOULARD :** Nous passons à la dernière délibération, présentée par Agnès Toury.

**Mme TOURY :** Merci Monsieur le Maire. Ce projet de délibération nous propose d'approuver une subvention de 6 000 euros à l'association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris. Crée en 2011, cette association a pour objet de faire connaître l'histoire des Sapeurs-Pompiers de Paris, mais aussi leur patrimoine. Émanation de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, elle souhaite créer un espace muséal consacré à l'histoire de cette unité d'élite qui fait la fierté de Paris. Elle est située à Saint-Ouen. La Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement a bénéficié du soutien du musée des sapeurs-pompiers le 5 juillet dernier, à l'occasion d'une journée découverte organisée sur la place Richard Barré, où les habitants ont pu admirer certains véhicules anciens exposés habituellement au musée. La subvention proposée aujourd'hui est destinée à financer l'activité de l'association pour la conservation et la numérisation de ses archives. Je vous propose donc de voter favorablement ce projet.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1;*

*Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (A.A.M.S.P.P.);*

*Sur le rapport présenté par Madame TOURY Agnès, Adjointe au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAC 279

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-25-227**

**OBJET : V172025043 Vœu relatif au Plan Parisien de Lutte contre la vente à la sauvette**

**M. BOULARD :** Nous passons aux vœux non rattachés et le vœu 43 présenté par Hughes Charpentier.

**M. CHARPENTIER :** Merci Monsieur le Maire. Ce vœu concerne les ventes à sauvette. Vous le savez, le territoire parisien est concerné dans son entièreté par ce phénomène, le 17<sup>e</sup> arrondissement aussi, souvent à proximité des gares et des transports. Nous pouvons citer la Porte de Clichy, Pont-Cardinet, Place des Ternes, Place de Clichy, Place du Général Catroux, Porte de Champerret à la gare Stuart Merrill, le Métro Rome. La vente à la sauvette, ce ne sont pas que des légumes, c'est aussi la vente de tabac et de cigarettes illicite, c'est aussi parfois des produits de contrefaçon. La vente à la sauvette, ce sont aussi des réseaux organisés, des réseaux criminels. Cela relève d'un enjeu de santé publique. Cela entraîne aussi souvent des nuisances, liées aux déchets, cagettes, cageots, etc, qui sont laissés sur l'espace public, mais aussi parfois des enjeux d'insécurité, je pense, à la Porte de Clichy, là où il y a de la vente à la sauvette de cigarettes qui n'amène pas toujours une faune belle à voir. C'est également de la concurrence déloyale pour nos commerçants et il est démontré aujourd'hui que le marché parallèle de tabac concerne 38% de la consommation en France. C'est très important. En termes de fiscalité, les pertes sont estimées à 3,8 milliards d'euros par an, ce dont, aujourd'hui, nous aurions bien besoin, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes.

Évidemment, des choses ont été faites. Un plan d'action partenarial a été mis en place par la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, la RATP, la SNCF, le GPIS-GIE ainsi que la Confédération des Buralistes en octobre 2023. En 2024, 373 actions conjointes ont été menées et, plus récemment, une brigade spécialisée a été mise en place dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. C'est précisément l'objet de ce vœu. Une vingtaine d'agents sont dédiés à la lutte contre les ventes à la sauvette dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Forts de ces considérants et de ce nouveau fait, nous émettons avec Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement le vœu que la Maire de Paris dresse un bilan détaillé de la lutte contre les ventes à la sauvette au niveau parisien; que le Préfet de Police étende le dispositif de brigade mis en place dans le 18<sup>e</sup> arrondissement aux autres arrondissements concernés par ce phénomène; et que les policiers municipaux puissent saisir de plein droit la marchandise après élargissement de leurs prérogatives via une saisine parlementaire. Aujourd'hui, la police municipale doit appeler le commissariat pour qu'un véhicule se déplace avec un équipage pour embarquer la marchandise;

**M. ZIADY :** Le vœu va dans le bon sens et de nombreuses choses sont déjà faites dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et que nous pourrions faire dans le 17<sup>e</sup> arrondissement avec le concours de la police et de la Préfecture de police. Je pense que nous pouvons éviter certains types d'expression comme «faune».

**M. DUMESNIL :** Ce n'est pas une faune, ce sont des humains.

**M. CHARPENTIER :** Allez voir par vous-même. C'est la vérité.

**M. LAVAUD :** Je trouve que nous marchons sur la tête avec cette histoire de police obligée d'appeler pour embarquer la marchandise. Je vote pour.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant la persistance des ventes à la sauvette sur le territoire parisien;*

*Considérant que dans le 17e arrondissement, les points de vente sont généralement situés à proximité immédiate des transports : Porte de Clichy, Pont-Cardinet, Place des Ternes, Place de Clichy, Place du Général Catroux, Porte de Champerret à la gare Stuart Merrill, Métro Rome;*

*Considérant que ces ventes concernent aussi bien la vente de tabac, de denrées alimentaires, de marchandises de faible qualité et de contrefaçons;*

Considérant que les ventes à la sauvette sont souvent étroitement liées à des réseaux de criminalité organisée, recourant y compris au trafic d'êtres humains;

Considérant que la lutte contre la vente à la sauvette est un enjeu de santé publique, les produits vendus échappant à tout contrôle sanitaire;

Considérant que la prolifération des ventes à la sauvette entraîne des nuisances importantes tant en termes de déchets (emballages, cagettes, cartons) que d'insécurité;

Considérant que les ventes à la sauvette relèvent de la concurrence déloyale envers les commerces de proximité;

Considérant, à titre d'exemple, que le marché parallèle du tabac représente au niveau national 38 % de la consommation de cigarettes en France chaque année;

Considérant que le volume de consommation de cigarettes issues de la contrefaçon et de la contrebande a augmenté de 11,74 milliards en 2020 pour atteindre 18,75 Milliards en 2024 (KPMG);

Considérant, que pour la filière du tabac, les pertes fiscales sont estimées à 3,8 milliards d'euros par an et les pertes économiques à 1 milliard d'euros;

Considérant qu'un plan d'action partenarial réunissant la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, la RATP, la SNCF, le GPIS-GIE ainsi que la Confédération des Buralistes a été mis en place en octobre 2023;

Considérant que dans le cadre de ce plan, 373 actions conjointes police municipale-police nationale ont été menées en 2024;

Considérant la mise en place d'une brigade sauvettes et contrefaçons (BSC) dans le 18e arrondissement en 2017 par la Direction territoriale de la Sécurité de Proximité de la Préfecture de Police et composée de 20 agents, dédiée uniquement à la lutte contre le phénomène de vente à la sauvette;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Hugues Charpentier, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le voeu que :

- La Maire de Paris dresse un bilan détaillé de la lutte contre les ventes à la sauvette au niveau parisien,
- Le Préfet de Police étende le dispositif de brigade mis en place dans le 18e arrondissement aux autres arrondissements concernés par ce phénomène,
- Les policiers municipaux puissent saisir de plein droit la marchandise après élargissement de leurs prérogatives via une saisine parlementaire.

Sur le rapport présenté par M. CHARPENTIER, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

#### DÉLIBÈRE :

À la majorité, le voeu V172025043 est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

#### DÉLIBÉRATION N°17-25-228

##### OBJET : V172025044 Vœu relatif au bilan financier des opérations de préemption et de conventionnement pour le logement social à Paris depuis 2020

**M. DE LIVONNIÈRE :** Merci Monsieur le Maire. C'est un voeu relatif au bilan financier des opérations de préemption et de conventionnement pour le logement social. Nous aurions pu l'appeler Transparence et évaluation, ou encore, selon les mots du Président de l'association du quartier Champerret-Berthier, Rends-nous le fric. Rends-nous le fric, parce que l'argent public n'est pas un puits sans fond et que les principes de bonne gestion permettent aussi un bon entretien des logements sociaux. Cela constitue, selon nous, un impératif pour la justice sociale, pour répondre à des milliers de familles à Paris. Je vous rappelle que, dans l'ensemble des demandeurs de logement social, près de 40 % sont déjà dans le parc. Il y a donc vraiment un sujet sur l'occupation et l'entretien du parc. La bonne utilisation du financement est aussi réclamée par les Parisiens et par les locataires. Quand nous avons des opérations de préemption ou de conventionnement, les domaines évaluent le prix, la valeur vénale donc, mais également un coût estimé de travaux. Il est important de pouvoir, au fur et à mesure, préciser le bilan réel économique des opérations et de conventionnement et de préemption. J'en veux pour preuve que, par manque de clarté, je vais évoquer l'avenue Georges V. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'opération, il s'agit de montrer que même l'exécutif parisien n'est pas

capable de démontrer que cette opération est la seule, selon ses dires, profitable. J'en veux pour preuve également que Gay Lussac est un enjeu. Chez nous, c'est à Porte de Champerret que l'enjeu se porte puisque, suite au conventionnement, nous avons eu à peu près 60 millions d'euros d'écart entre la valorisation des domaines et les travaux effectués.

C'est pour ces raisons qu'avec la majorité d'arrondissement, avec Geoffroy Boulard et Jean-Didier Berthault, nous demandons de faire lumière sur ce sujet et nous demandons précisément un audit indépendant sur l'ensemble des opérations de préemption et de conventionnement depuis 2014. Je demande d'ailleurs à modifier le titre du vœu. Nous demandons également à ce que soit publié en open data, pour chaque opération, le prix d'acquisition initial et la valorisation par les Domaines, le montant des travaux estimés et réalisés, les conditions des baux emphytéotiques et les montants capitalisés et les aides publiques mobilisées. Nous demandons que toute nouvelle opération fasse désormais l'objet d'un rapport ex ante et ex post. Enfin, nous demandons que la Ville de Paris prenne les mesures nécessaires pour assurer aux résidents un habitat et un service de qualité, condition indispensable pour répondre à l'urgence sociale et restaurer la confiance des demandeurs et des locataires du parc existant.

**M. DUMESNIL :** La diversification sociale de nos quartiers est une richesse. J'ai eu l'occasion de vous dire à maintes reprises au cours de ce mandat qu'il était de la responsabilité du 17<sup>e</sup> arrondissement de prendre sa part dans la création de logements sociaux à Paris, et plus globalement dans la Métropole. Nous avons une divergence sur la création de ces logements. La Ville de Paris et le 17<sup>e</sup> arrondissement sont denses et ne permettent pas de construire beaucoup d'immeubles neufs. Aussi a-t-il été choisi d'acquérir des immeubles existants afin de les confier aux bailleurs sociaux. Vous vous y refusez. Ces immeubles doivent souvent faire l'objet de travaux d'aménagement importants, que vous remettez en cause, afin de les mettre aux normes et d'améliorer leur qualité, comme l'isolation thermique. Cela a un coût nécessairement. C'est un investissement, cela ne doit pas être un obstacle à la solidarité. Nous nous opposons donc à ce vœu qui vise à remettre en cause, sur le fond, ce principe. Sur la forme, il existe des procédures et des organismes de contrôle de la bonne gestion de l'argent public, comme la Cour des Comptes. L'audit que vous proposez ferait doublon, avec un coût supplémentaire.

**M. LAVAUD :** Je suis complètement d'accord avec l'aspect social, mais le coût ne peut pas être évacué comme cela, ce n'est pas possible. Nous devons regarder combien cela coûte et si, au bout du compte, l'argent a bien été dépensé. Ce souci de transparence est tout à fait légitime. C'est pour cette raison que je voterai favorablement ce vœu.

**M. DE LIVONNIÈRE :** Je maintiens que la Cour des Comptes, dans notre sens, a également dénoncé la capitalisation des loyers.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant que l'entretien des logements sociaux constitue un impératif de justice sociale et une attente forte de dizaines de milliers de familles parisiennes;*

*Considérant que 40 % des demandeurs parisiens de logement social vivent déjà dans le parc social et sont directement concernés par l'entretien et la qualité du service rendu;*

*Considérant que les parisiens demandent des garanties sur la bonne utilisation des financements publics et, pour les résidents du parc social, la réalité des travaux entrepris dans leurs immeubles;*

*Considérant que les opérations de préemption et de conventionnement reposent sur des valorisations intégrant des estimations de travaux, lesquelles sont déduites de la valeur vénale, sans qu'il soit toujours possible de vérifier si ces travaux sont effectivement réalisés;*

*Considérant que ces biens sont ensuite confiés aux bailleurs sociaux via des baux emphytéotiques, permettant à la Ville de Paris de bénéficier des loyers capitalisés sur une part significative de la valeur vénale;*

*Considérant que la polémique récente autour de l'immeuble de l'avenue Georges V, «seule opération profitable» aux dires de l'exécutif parisien, a mis en évidence l'opacité et les interrogations entourant certaines opérations, nourrissant la défiance des habitants et des contribuables;*

*Considérant que des écarts conséquents ont été constatés sur certaines opérations de conventionnement, comme dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (groupes Berthier-Courcelles de la SAGI / Paris Habitat-OPH) où une valorisation dépassant 80 millions d'euros a été retenue, alors que les travaux effectivement réalisés se situaient plutôt autour de 20 millions;*

*Considérant que ces mécanismes financiers ont un impact direct sur le quotidien des résidents, car le manque de trésorerie fragilise l'entretien courant, la qualité du service rendu et accélère la détérioration du cadre de vie;*

*Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scéole de Livonnière, et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :*

*- Lance un audit indépendant et public sur l'ensemble des opérations de préemption et de conventionnement depuis 2014, afin d'en évaluer le coût réel pour la collectivité (acquisition,*

*subventions, travaux réellement réalisés), l'impact sur l'endettement, ainsi que les effets patrimoniaux et de trésorerie pour les bailleurs sociaux de la ville.*

- S'engage à publier en open data, pour chaque opération :*
- le prix d'acquisition initial et la valorisation par les Domaines,*
- le montant des travaux estimés et réalisés,*
- les conditions des baux emphytéotiques et les montants capitalisés,*
- les aides publiques mobilisées.*
- Demande que toute nouvelle opération fasse désormais l'objet d'un rapport ex ante et ex post, garantissant aux habitants et aux contribuables que les promesses initiales en termes de coûts et de travaux correspondent à la réalité de la gestion et des investissements.*
- Prendre, avec les bailleurs sociaux de la ville, les mesures nécessaires pour assurer aux résidents un habitat et un service de qualité, condition indispensable pour répondre à l'urgence sociale et restaurer la confiance des demandeurs et des locataires du parc existant.*

*Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

*À la majorité, le vœu V172025044 est adopté.*

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-229**

##### **OBJET : V172025045 Vœu relatif à l'extension des horaires de fermeture du parc Martin-Luther-King**

**Mme BOUGERET :** C'est un sujet qui a déjà été examiné par notre conseil d'arrondissement. Je passerai donc la parole à Bertrand Lavaud ensuite, puisque ce vœu est cosigné. Il est relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture du parc Martin Luther King. Les horaires de ce parc sont calés sur les horaires classiques des grands parcs parisiens. C'est un parc qui n'est pas facile à ouvrir et à fermer chaque jour, nous le mesurons très bien, avec 14 entrées et sorties et un manque évident de personnels de la DPMP et d'agents des espaces verts pour le faire dans de bonnes conditions, ce qui pouvait susciter quelques craintes. Pour autant, il y a une vraie demande des habitants du quartier. Il nous apparaît important de faire évoluer les horaires de ce parc pour les étendre. Le Maire a saisi l'adjoint à la Maire de Paris en ce sens il y a déjà longtemps, sans retour à ce jour, malgré des relances, d'où l'objet de ce vœu pour enfin avoir une réponse claire et précise en conseil. Il est demandé que les horaires soient étendus à 19h30 l'hiver et à 22h30 l'été, pour correspondre un peu plus aux usages des riverains.

**M. LAVAUD :** Je suis très heureux de ce vœu commun. J'avais porté ce vœu en 2022. À la suite de demandes des habitants, le Maire s'en est saisi, Alix aussi. Cela n'avance pas. Il y a toujours de nombreuses bonnes raisons, mais il faudrait passer d'une logique où nous pensons pourquoi nous n'allons pas le faire à une logique de comment nous allons le faire. Des habitants demandent cela depuis longtemps. L'objet de ce vœu est donc de voir comment nous pouvons accélérer le processus. Je sais bien qu'il existe des obstacles, mais nous devons être capables de les lever.

**M. DASSIE :** Nous allons dans le même sens. Depuis longtemps, cette demande remonte. Nous en avions déjà parlé en conseil d'arrondissement. C'est une évidence, il faut étendre ces horaires. Nous voterons favorablement ce vœu.

**M. BOULARD :** Merci Fabrice Dassie. Vous avez une autre explication de vote dans votre groupe politique par Karim Ziady qui, peut-être, aura une vision différente ou des éléments qui pourraient retirer le vœu.

**M. ZIADY :** En complément de mon collègue, nous sommes favorables à ce vœu. La question posée par Bertrand Lavaud est : comment allons-nous le faire ? Il faut quand même expliquer à nos concitoyens que les processus administratifs ne sont pas simples. Quand nous changeons les horaires de nos agents, il y a une discussion interne, un processus à respecter et ensuite une discussion à avoir avec les organisations syndicales. Je ne suis pas sûr que les changements d'horaires se fassent rapidement, mais je pense que cela va dans le bon sens. C'est demandé depuis longtemps, mais il faut avoir conscience que changer les horaires n'est pas si simple, cela ne se fait pas simplement en prenant une décision. Nous avons la même chose sur les équipements culturels ou sportifs. Le vœu va dans le bon sens, donc nous voterons favorablement.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant la forte fréquentation du parc Martin Luther King par les riverains, mais aussi par les personnes qui travaillent dans le quartier Martin-Luther-King et traversent le parc le soir à la sortie du travail;*

*Considérant qu'à l'origine, le choix de la Mairie de Paris quant aux horaires d'ouverture de ce parc s'est porté sur les horaires classiques des grands parcs parisiens, à savoir une ouverture à 7h hiver comme été et une fermeture à 17h45 l'hiver et à 21h30 l'été;*

*Considérant que ces horaires ne sont plus aujourd'hui adaptés à l'activité environnant le parc;*  
*Considérant la proposition adressée par le Maire du 17e arrondissement à l'adjoint à la Maire de Paris en charge des espaces verts, par courrier en date du 19 mars 2025, de reconsidérer les horaires de fermeture du parc Martin Luther King;*

*Considérant que le Maire du 17e arrondissement demandait que puisse être étudiée la fermeture du parc Martin Luther King à 19h30 l'hiver et à 22h30 l'été;*

*Considérant le vœu déposé par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud au Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2022;*

*Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, les élus de la majorité d'arrondissement et Bertrand Lavaud (MoDem et Indépendants) émettent le vœu que la Mairie de Paris étende l'horaire de fermeture du parc Martin-Luther-King à 19h30 l'hiver et 22h30 l'été.*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUCERET Alix, 1re adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, le vœu V172025045 est adopté.*

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-25-230**

### **OBJET : V172025046 Vœu relatif à l'optimisation des flux le long du tracé du tramway T3b**

**M. LEDRAN :** Avec mes collègues Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Hugues Charpentier, Agnès Tourny, ainsi que tous les élus de la majorité d'arrondissement nous formulons un vœu concernant la mise en service du tramway T3b, et plus exactement son extension de la Porte de Saint-Ouen à la Porte Maillot, depuis mai 2024. Cette extension traverse un certain nombre d'axes majeurs de l'arrondissement, d'entrée et de sortie, et concerne un grand nombre d'usagers, tous modes de circulation confondus. Nous avions, dès le lendemain de cette inauguration d'extension du tramway, saisi par courrier Monsieur David Belliard pour lui faire état d'une embolie du trafic créant des nuisances et des problèmes de sécurité pour les usagers. Certes, il s'agissait d'un mois après la mise en fonctionnement, il y a toujours des ajustements à effectuer, mais force est de constater que nous sommes à la rentrée 2025 et que nous constatons toujours un certain nombre d'éléments qui posent problème qui semblent, sans avoir la lecture technique, être des dysfonctionnements à certains horaires et sur certaines des Portes, notamment au croisement du boulevard de Reims et de la rue de Courcelles, du boulevard Gouvin-Saint-Cyr et de l'avenue de Villiers, du boulevard Gouvin-Saint-Cyr et de la Porte de Villiers, et du boulevard Gouvin-Saint-Cyr et du boulevard d'Aurelle-de-Paladines. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'une synchronisation des feux tricolores est perfectible et que nous demandons à la Ville de Paris de diligenter une étude d'impact associant l'ensemble des acteurs concernés, qui peuvent être assez nombreux, comme le PC Lutèce, Direction de la Voirie et des Déplacements, Mission Tramway et Cielis, et mettre en place à l'issue toutes les améliorations possibles.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. C'est une demande croissante en vue d'une embolie, à certaines heures, comme il l'est rappelé, sur plusieurs portes, notamment les Portes de Courcelles, de Champerret et des Ternes, sans oublier la Porte Maillot. Je pense que nous pouvons encore optimiser la synchronisation des feux et nous avons besoin de retours sur ce sujet, comme cela a été rappelé. L'adjoint de la Maire de Paris a été sollicité à plusieurs reprises sur ces sujets dont il a la responsabilité. Il est important de continuer à réduire la pollution par les embouteillages aux Portes de la capitale par des systèmes qui existent. Paris a

le pilotage des 13 000 feux de la capitale, je le rappelle. Nous souhaitons qu'une étude soit poussée. Nous savons qu'il y a la phase d'arrivée du tramway, modifiant l'environnement urbain, les réflexes des automobilistes et les mobilités au sens large, mais nous sommes maintenant dans une phase où nous souhaitons optimiser les flux et le franchissement des Portes de Paris.

**M. DUMESNIL:** L'aménagement du tramway sur ce tronçon a effectivement été finalisé assez récemment et la mise en service nécessite bien évidemment des ajustements. Nous sommes actuellement dans une période de réception et de correction des mises en conformité des carrefours, qui devraient s'achever d'ici la fin de l'année. Ces opérations de réception et de mise en conformité permettront à l'entreprise Cielis d'assurer la gestion et la responsabilité de ce nouveau patrimoine. Toutefois, cette société n'assure pas encore la gestion complète de ces équipements, elle peut intervenir ponctuellement, principalement pour assurer le bon fonctionnement du matériel. Elle pourra enfin réaliser des analyses et procéder à des ajustements globaux sur l'ensemble des carrefours après la réception définitive des travaux, donc d'ici la fin de l'année. Nous voterons pour ce vœu qui va dans le bon sens, mais, de fait, il y a des délais qui sont incompressibles.

**M. BOULARD:** Merci beaucoup pour ces précisions.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant le tracé du tramway de la Porte de Saint-Ouen à la Porte Maillot;*

*Considérant que ce tracé est à proximité immédiate de nombreux axes majeurs d'entrée et de sortie dans Paris, avec un grand nombre d'usagers, tous modes de circulations confondus;*

*Considérant que la prolongation des voies de tramway a limité le nombre de voies de circulation;*

*Considérant le courrier adressé en juin 2024 à David Belliard, adjoint à la Maire de Paris chargé de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, faisant état d'une embolisation du trafic créant des nuisances et des problèmes de sécurité pour les usagers;*

*Considérant que ces dysfonctionnements pourraient être liés à une synchronisation perfectible des feux tricolores, notamment aux croisements boulevard de Reims / rue de Courcelles – boulevard Gouyon Saint-Cyr / avenue de Villiers – boulevard Gouyon Saint-Cyr / Porte de Villiers – boulevard Gouyon Saint-Cyr / boulevard d'Aurelle de Paladines;*

*Considérant la demande d'étude d'impact et d'amélioration en conséquence restée sans suite à ce jour;*

*Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Hugues Charpentier, Agnès Toury, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris diligente une étude d'impact associant l'ensemble des acteurs concernés (PC Lutèce, Direction de la Voirie et des Déplacements, Mission Tramway, Cielis) et mette en place à l'issue toutes les améliorations possibles.*

*Sur le rapport présenté par Monsieur LEDRAN Christophe, Adjoint au Maire;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

À l'unanimité, le vœu V172025046 est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-25-231**

### **OBJET : V172025047 Vœu relatif aux places en crèches municipales**

**Mme BOUGERET:** Il s'agit d'un sujet récurrent au sein de notre conseil, et je vais associer Aline Bessis à mon propos : le manque de personnel persistant et criant dans nos établissements d'accueil de la petite enfance. Un chiffre : lors de la prochaine commission d'attribution, 55 % des places attribuables en principe ne pourront l'être faute de personnel, soit seulement 10 % des demandes qui pourront être satisfaites. Les crèches Bayen, Nollet, Curnonsky, Caporal Peugeot, Christine de Pisan sont particulièrement concernées, notamment pour Bayen dont la totalité des places sont bloquées. Nous avons conscience des difficultés de recrutement et des causes, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, à la demande du Maire, s'associe aux efforts

de la Ville en accueillant l'école des métiers de la petite enfance dans l'arrondissement, et nous cherchons des leviers supplémentaires pour donner de la respiration et ouvrir de nouveaux berceaux. Un levier est proposé par ce vœu: le personnel, dépendant de la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, est laissé libre de choisir son établissement, y compris pendant l'année de stage avant titularisation. Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris oriente en priorité l'affectation du personnel, notamment stagiaire, vers les établissements qui sont les plus déficitaires et les quartiers en tension, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Cela pourrait, avec pragmatisme, permettre d'ouvrir quelques places supplémentaires.

**M. ZIADY:** En effet, c'est une situation problématique et, pour siéger à la commission d'attribution des places en crèche du 17<sup>e</sup> arrondissement aux côtés de Madame Bessis, nous voyons bien la difficulté dans laquelle nous nous trouvons dans l'arrondissement. Et je pense même que ce n'est pas un sujet exclusivement réservé au 17<sup>e</sup> arrondissement, c'est un sujet parisien. Il faut essayer de trouver des solutions, l'une d'entre elles est la mobilisation des Mairies d'arrondissement pour prioriser les agents de la DFPE sur l'attribution des logements sociaux. Nous avons une vraie difficulté, car, malgré l'augmentation des salaires, nous ne voyons pas nécessairement d'évolution positive. Nous avons des agents qui habitent loin de leur lieu de travail et nous avons de grandes difficultés de recrutement et souvent un intérêt du personnel de la petite enfance à travailler plutôt à côté de chez eux. Il faut que nous soyons plus innovants. Le vœu est donc aussi une solution pour aller un peu plus vite et débloquer des solutions, car nous avons énormément de demandes dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, dont beaucoup que nous n'arrivons pas à satisfaire, ce qui crée beaucoup de colère et de frustration.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant le vœu adopté lors du Conseil d'arrondissement du 20 mai 2025;*

*Considérant le manque de personnel persistant dans certains établissements d'accueil du jeune enfant, en dépit de la légère embellie constatée par la Ville en début d'année;*

*Considérant que lors de la prochaine commission d'attribution du 17e de septembre 2025, 55,1% des places attribuables en principe ne pourront l'être faute de personnel, soit seulement 10 % des demandes pouvant être satisfaites;*

*Considérant que les crèches Bayen, Nollet, Curnonsky, Caporal Peugeot, Christine de Pisan sont particulièrement concernées, notamment pour Bayen dont la totalité des places sont bloquées, et ce malgré des recrutements récents;*

*Considérant que le 17e arrondissement s'associe pleinement aux efforts de la Ville de Paris en accueillant une école des métiers de la petite enfance;*

*Considérant que le personnel, dépendant de la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, est laissé libre de choisir son établissement, y compris pendant l'année de stage avant titularisation;*

*Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris oriente en priorité l'affectation du personnel, notamment stagiaire, vers les établissements qui sont le plus déficitaires et les quartiers en tension, notamment dans le 17e arrondissement.*

*Sur le rapport présenté par Madame BOUCERET Alix, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Conseillère de Paris;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;*

**DÉLIBÈRE:**

*À l'unanimité, le vœu V172025047 est adopté.*

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-232**

##### **OBJET : V172025048 Vœu relatif à l'installation d'un buste en hommage à André Zirnheld**

**M. TERRIOUX :** Nous avons rendu hommage à André Zirnheld il y a deux ans, lors de l'inauguration de la place qui porte son nom, allant de la rue Salneuve à la rue de Saussure. Neveu de Jules Zirnheld, fondateur

de la CFTC, André Zirnheld, parachutiste, est mort pour la France au combat, à 29 ans, en 1942. Professeur de philosophie, officier du Special Air Service, il est l'auteur d'un texte écrit en 1938 qui deviendra la Prière des Para en 1961. Compagnon de la Libération, il a été enterré pour la troisième fois au cimetière des Batignolles où, presque tous les mois, j'organise pour les établissements scolaires du 17<sup>e</sup> arrondissement un parcours de la mémoire, soit plus de 600 élèves depuis deux ans. Après avoir lu la Prière des Para sous le périphérique, près de la tombe familiale, je lis la lettre que Charlène Goldsmith m'a envoyée le 10 octobre 2023. Je ne vous en lirai que quelques paragraphes :

«Cher Monsieur Terrioux, je n'ai encore de photos que d'une seule de nos visites et, parmi nous ce jour-là, se trouvait un jeune homme nommé Zirnheld. Un parachutiste français qui était là à l'entraînement, arrivé des combats en Afrique du Nord. Il m'a donné une poupée, que j'ai toujours, et que j'ai nommée Madame Zirnheld. J'ai toujours à mes poupées le nom des donateurs. Je me souviens aussi d'avoir été très triste quand on m'a dit qu'il avait été tué six mois après son retour au front. Je suis encore sous le choc d'avoir entendu ce nom dans une émission de télévision, et cela m'a inspirée à m'informer plus avant. C'est alors que je suis tombée sur l'article écrit le 6 novembre, sur l'inauguration de la place André Zirnheld, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. J'ai découvert qu'il était à Brazzaville de mai 1941 à décembre 1941, j'avais donc sept ans.»

Je voulais donc citer quelques paragraphes de cette lettre, car il s'agit de l'un des derniers témoignages sur la vie d'André Zirnheld. Geoffroy Boulard, sur une suggestion du général Lebel, secrétaire de l'association Soutien Commando, Jean-Pierre Bruton, membre de l'AFPSAS, et Jean-Pierre Zirnheld, son neveu, vous proposent d'ériger un buste en bronze sur la place André Zirnheld, pour rendre visible ce héros français aux Parisiens dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement ce projet.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant le parcours exceptionnel d'André Zirnheld, parachutiste français, compagnon de la Libération, membre des Forces Françaises Libres et du «Special Air Service» anglais, décoré de la Croix de guerre, auteur de la célèbre Prière du Para en 1938;*

*Considérant qu'il est le premier officier parachutiste mort pour la France en Égypte en 1942 à l'âge de 29 ans et qu'il est une figure tutélaire pour des générations de parachutistes;*

*Considérant qu'il est enterré dans le 17<sup>e</sup> arrondissement au cimetière des Batignolles;*

*Considérant que le 17<sup>e</sup> a voulu lui rendre hommage en donnant son nom à la place située à l'angle des rues Salneuve et Saussure, inaugurée il y a deux ans;*

*Considérant la proposition de l'association Soutien Commando et de l'association des familles des parachutistes de la France Libre (AFPSAS) et de son neveu, Jean-Michel Zirnheld, d'ériger un buste en bronze de dimension raisonnable sur la place André Zirnheld, pour perpétuer sa mémoire et transmettre les valeurs qui l'ont toujours animé;*

*Geoffroy Boulard, Carline Lubin-Noël, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'un buste en hommage à André Zirnheld sur la place qui porte son nom.*

*Sur le rapport présenté par Monsieur TERRIOUX Michel, Conseiller d'arrondissement;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;*

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, le vœu V172025048 est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N°17-25-233**

##### **OBJET : V172025040 Vœu relatif à la sécurisation du centre social et culturel de la Serre Pouchet**

**M. ZIADY :** Vous vous êtes exprimé, Monsieur le Maire, en détail à ce sujet, mais nous avons eu plusieurs incidents ces dernières semaines et ces derniers mois au niveau du Centre social et culturel de la Serre Pouchet. Des actes de vandalisme ont choqué les habitants et les équipes. Ce vœu est symbolique et vise à montrer le soutien de notre conseil d'arrondissement, mais aussi sensibiliser la Ville de Paris, et toutes ses directions, la police municipale, la police nationale. Je pense qu'il est important que nous puissions

aussi avoir un format de réunion publique pour discuter de la situation avec les habitants, car, au-delà des actes de vandalisme qui sont survenus, nous avons un problème aussi avec le Centre social en lui-même, qui est victime de son succès et qui absorbe énormément de demandes. Nous n'avons pas de Centre social du côté de Clichy, ce qui crée des difficultés pour les équipes sur place. Une caméra pourrait être rajoutée à court et à moyen terme, mais l'idée est de mobiliser la Ville de Paris pour mettre en place les solutions. Quand des agents se sentent en insécurité dans un gymnase ou une bibliothèque, nous mobilisons les moyens spécifiques pour renforcer la sécurité aux abords du site. C'est important de manifester notre soutien aux équipes.

Je me permets aussi, je suis arrivé en retard au conseil d'arrondissement donc je n'ai pas pu le faire avant, de dire un petit mot pour Elisabeth Auerbacher, une candidate qui a failli être conseillère d'arrondissement, qui nous a quitté.

**M. BOULARD:** Sur le vœu, Hughes Charpentier va donner l'explication de vote de la majorité.

**M. CHARPENTIER:** Sur le vœu, nous concernant, c'est un sujet sur lequel on est mobilisé depuis le début. Il y a eu plusieurs incidents, celui du 13 et du 14 septembre, mais il y avait eu d'autres incidents avant pour lesquels nous avons mobilisé les effectifs de la DTI7. Je me suis rendu sur place la semaine dernière, après les dégradations, et j'ai vu les équipes du Centre social. Cela va donc dans le bon sens, mais il y a des éléments qui me gênent. Le sujet de l'engorgement du Centre social, parce qu'il n'y en a pas côté Clichy, est indéniable, mais, pour moi, c'est un sujet complètement différent de l'insécurité. C'est un sujet, mais je ne comprends pas pourquoi nous le mettons dans le vœu parce que c'est un élément différent, qui n'est pas relié du tout. Les dégradations, les nuisances et les actes de vandalisme se passent la nuit et depuis que l'espace derrière le Centre social est inoccupé. C'est un espace pour lequel nous avons travaillé sur un certain nombre de projets, en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs, avec le Centre social, avec le FAL, etc. Nous essayons de faire vivre cet espace, car nous savons que, tant qu'il n'y aura pas de vie dans cet espace sous le périphérique, il y aura des mésusages. C'est exactement ce qui se passe. J'en veux beaucoup à la Ville de Paris qui a coupé les budgets EVQ, qui étaient censés déployer des projets pour animer cet espace. Aujourd'hui, nous avons un espace inoccupé et dans lequel les mésusages s'installent. Cet été, la nuit, c'était n'importe quoi. Des habitants se plaignaient, car il y avait la fête jusqu'à 2 heures du matin. Pourquoi? Parce que l'espace est inoccupé et que les populations reprennent le pouvoir sur cet espace. C'est un espace enclavé, à l'abri de tous les regards, et donc nous pouvons faire ce que nous voulons: fumer, boire, jouer aux cartes, faire le bazar toute la nuit sans se faire voir. Donc mettre une caméra serait une bonne idée, effectivement. Je pense qu'il faut modifier les deux derniers alinéas de ce vœu donc. Je serais ravi de te voir, Karim, soutenir ce vœu, car il me semble que tu n'as pas soutenu le PVPP lors du conseil de Paris où il a été présenté. Sur la réunion publique, je ne suis pas sûr que ce soit utile. Face aux sujets de vandalisme, que nous discutions avec les habitants de la fréquentation, pourquoi pas, mais je pense qu'il faut sortir le sujet de l'engorgement du vœu, car le sujet premier était l'insécurité. Nous avons déjà demandé les passages de la police municipale, et c'est mentionné dans le vœu. C'est surtout à la Ville de Paris de prendre ses responsabilités. La Ville de Paris a voulu un équipement posé au milieu de nulle part avec aucune sécurisation, résultat, tout le monde peut s'approcher du Centre et il n'y a aucune sécurisation. Le sujet est que la Ville de Paris, la nuit, place des effectifs de la SCOP pour surveiller cet espace, parce que ce n'est pas la DTI7 qui va le faire, car les effectifs de la DTI7 ne travaillent pas la nuit. C'est bien à la Ville de déployer des effectifs sur un équipement qui lui appartient. Je suis d'accord pour demander à la Ville de déployer des effectifs de police municipale autour du Centre social la nuit pour sécuriser, pour demander des agents de sécurité sur des expositions temporaires, mais je sortirai le sujet de l'engorgement et la réunion publique. Pour la vidéoprotection, nous y sommes favorables. Nous sommes prêts à voter le vœu si nous dissocions le sujet de l'engorgement du Centre du sujet de sécurité.

**M. ZIADY:** S'il y a des propositions d'amendement je les accepterai. Je souhaite qu'il puisse y avoir un échange. Ce n'est pas uniquement la Directrice du Centre social qui demande à avoir un échange public sur cette situation. Je comprends. Mon propos n'était pas de mélanger tous les sujets, mais de dire que l'inquiétude des habitants est qu'ils ne comprennent pas d'où viennent les actes de vandalisme et pourquoi cela arrive maintenant. Ils se posent des questions sur le lien qu'il pourrait y avoir avec parfois le fait que le Centre social est plein et n'accepte pas certaines familles ou certaines personnes pour certains dispositifs. C'est important pour les habitants d'en discuter. En tout cas, vous nous trouverez mobilisés aussi sur ce sujet. Si vous avez envie de réécrire le vœu, allez-y.

**M. CHARPENTIER:** Ce n'est pas réécrire, mais progresser ensemble pour créer un vœu qui fera l'unanimité.

**M. BOULARD:** Si l'amendement est accepté par Karim Ziady, j'ajouterais que, bien sûr, la fréquentation du Centre et l'absence de structure équivalente du côté de Clichy montrent l'importance de ce type d'équipements. Il y a aussi un sujet sur les activités couvertes par le Centre et qui bénéficient aux habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement. La contribution de la ville de Clichy est inexistante sur ce projet. Concernant la sécurité des abords, il serait utile que nous demandions une étude de prévention situationnelle à la police municipale, pour qu'elle donne des préconisations en lien avec le commissariat sur ce qu'il faudrait rajouter par rapport à ces espaces, ces mésusages, ces incivilités, ces actes de vandalisme. Il est positif d'avoir un

Centre social accessible, sans barrières, mais nous en constatons aussi les limites. Après, sur les représailles par rapport à des non-prises en charge, c'est un sujet que nous devons traiter aussi, mais qui est plus complexe. Il ne faut pas que les équipes se sentent en insécurité. J'y serai demain pour échanger. Hugues y est allé, il y a eu une réunion sur le sujet. Nous sommes mobilisés pour trouver des solutions à court terme et trouver, sur le long terme, un dispositif qui sécurise tout le secteur sous le périphérique. C'est important. Je rajouterais donc une demande d'étude de prévention situationnelle et une visite de la Préfecture de sécurité, de l'équipement municipal et, plus largement, sous le boulevard périphérique.

*Le conseil d'arrondissement;*

*Considérant les tentatives d'intrusions et les actes de vandalisme perpétrés au centre social et culturel de la Serre Pouchet autour du 25 août et durant le week-end du 13 et 14 septembre 2025 ;*

*Considérant que tous les membres de l'équipe, se sentant menacés, ont légitimement exercé leur droit de retrait face à ces actes de dégradations ;*

*Considérant que l'arrière du Centre social, sous le boulevard périphérique, n'est couvert par aucune caméra de vidéoprotection ;*

*Considérant que le centre est situé à proximité du jardin Hans et Sophie Scholl, espace vert et surtout lieu de vie et de fréquentation importante pour les habitants du quartier ;*

*Considérant que le projet d'aménagement de l'environnement immédiat du centre social, concerté avec l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre d'Embellir Votre Quartier, n'a pu aboutir en raison de restrictions budgétaires ;*

*Considérant la réunion organisée par le Maire du 17e arrondissement le 24 septembre avec le Centre social La Serre Pouchet, le commissariat central du 17e arrondissement, et les services de la Ville concernés (Mairie du 17e, DPMP, DVD, DEVE, DLH, DSOL, Maison des Solidarités du 17e, EDL) ;*

*Sur proposition de Karim Ziady, de Karen Taieb, Fabrice Dassie et les élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris, le Conseil d'arrondissement du 17e émet le vœu à l'unanimité que :*

- La police nationale, municipale et les médiateurs locaux renforcent encore davantage leurs passages avec prise de contact aux heures d'ouverture du Centre, afin d'assurer une surveillance effective et rassurante et identifier les éventuels profils problématiques stagnant à proximité du centre ;*

- La Ville de Paris organise une mise à disposition temporaire d'agents de sécurité, notamment la nuit ;*

- La Mairie du 17e arrondissement engage une coordination avec les villes limitrophes de Clichy et Saint-Ouen, tant sur les aspects sécuritaires (commissariats et polices municipales) que d'accompagnement social, afin de construire une réponse concertée et efficace ;*

- Que le prochain PVPP de la Préfecture de Police et de la Ville de Paris priorise, en lien avec la Mairie d'arrondissement, l'installation d'une caméra de vidéoprotection supplémentaire, couvrant notamment l'arrière du centre social et l'espace situé sous le boulevard périphérique ;*

- Le projet d'aménagement de l'environnement immédiat du Centre social concerté avec l'ensemble des acteurs locaux puisse aboutir en trouvant des solutions de financement, afin de rendre l'espace aux habitants du quartier populaire.*

*Sur le rapport présenté par Monsieur Karim ZIADY, Conseiller de Paris ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;*

**DÉLIBÈRE :**

*À l'unanimité, le vœu V172025040 est adopté.*

**Nombre de votants : 34 dont 11 pouvoirs écrits**

**Suffrages exprimés pour : 34**

**Suffrages exprimés contre : 0**

**Abstention : 0**

**M. BOULARD :** Merci. Je vous remercie pour votre patience pour ce conseil de rentrée assez copieux.

**M. ZIADY :** Je vais faire court. Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Je voulais vous remercier sincèrement pour votre hommage à Bassam, notre collègue et ami. Nous nous associons évidemment à vos mots et à vos condoléances. Avant d'être un conseiller d'arrondissement et élu de la République, c'était d'abord un ami pour

beaucoup de personnes ici ce soir. Nous avons une pensée pour son épouse, ses enfants, ses amis, et merci beaucoup d'organiser un hommage cette semaine. Petite anecdote : après les dernières élections municipales, il est l'une des premières personnes à m'avoir téléphoné, car Bassam était persuadé que j'étais libanais. Grâce à lui, je suis invité à tous les événements de l'ambassade du Liban, même si j'ai eu beau expliquer que ce n'était pas le cas. Je garde en mémoire une très belle personne qui était très fière d'appartenir à ce conseil d'arrondissement et à votre majorité. Il se réjouissait de faire campagne avec vous pour les élections municipales. Cela nous rappelle que, parfois, la vie est peu de choses, car je l'ai eu au téléphone cet été, nous devions nous voir à son retour fin août, début septembre. Merci pour vos mots.

En ce qui concerne Elisabeth Auerbacher, j'avais promis de lire un texte, car c'était très important pour elle. Elisabeth, pour ceux qui ne la connaissent pas, était candidate aux élections municipales et avait été très déçue, car elle était septième sur la liste et n'a donc pas pu être élue conseillère d'arrondissement. Avant d'être une candidate, c'est une grande femme, une grande militante, une grande avocate. Pour celles et ceux que cela intéresse, tapez son nom sur Internet et vous verrez qu'après 1968, une militante jeune s'est exprimée pour dire qu'en France nous ne parlons pas des personnes en situation de handicap. Je vais vous lire le texte que Karine voulait lire ce soir, mais qu'elle ne peut pas lire, et je vous remercie encore Monsieur le Maire.

«C'est avec une grande tristesse que nous avons appris son décès, elle qui était si pleine de vie. Elisabeth fait partie de ces rencontres dans une vie qui marque. Elle était une leçon de vie permanente. Il suffisait de la suivre, quand on y arrivait, car elle faisait partie de ces personnes qui ont toujours un temps d'avance. Son handicap? Quel handicap? Elle en avait fait sa force et son combat. Elle était sur notre liste aux municipales et autant dire que nous oubliions rapidement son handicap. Elle était la première arrivée pour distribuer des tracts sur les marchés et nous donner un peu de son énergie. Elle avait une force incroyable, un courage pour dix et sa langue jamais dans sa poche. C'était Babeth. Elisabeth Auerbacher était avocate et elle a su défendre toute sa vie les droits des personnes en situation de handicap, jusqu'à être la cofondatrice, en 1973, du comité de lutte des handicapés. Son livre a été un pavé dans la mare, ne serait-ce qu'avec le titre "Babeth, handicapée méchante". Pour gagner des combats trop difficiles à mener, il faut cette audace, et Babeth n'était pas du genre à se laisser faire. Pour nous qui avons eu la chance de la côtoyer, avec vous, de la suivre et de l'avoir à nos côtés, nous gardons l'image d'une femme dynamique, prête à aller partout avec sa petite moto qui lui donnait une très grande liberté. Elle avait de belles leçons de vie à nous donner et nous ne l'oublierons pas. Nous ne l'oublierons jamais.»

Nous avons déjà fait une minute de silence lors de ses obsèques, mais je pense qu'elle aurait aimé que nous l'applaudissions.

**M. BOULARD:** Merci Karim, une grande dame de l'arrondissement que nous avons découvert à travers la politique. La politique nous fait aussi rencontrer des personnalités très marquantes. Elle était conseillère de quartier, très impliquée dans le quartier Martin Luther King. J'ai eu l'occasion de lui rendre hommage lors de l'inauguration des allées du parc Martin Luther King. Nous venions d'apprendre son décès. J'ai beaucoup de respect pour cette femme qui était devenue très amie avec l'une de nos colistières qui devient conseillère d'arrondissement. C'est la vie. Florence Mommessin avait développé une très belle amitié et partageait ce défi et ce combat pour l'accessibilité. Merci de lui avoir rendu hommage.

*La séance est levée à 21 heures 56.*